

# MONTRÉUX INFO-VILLE

LE MAGAZINE DE L'INFORMATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET CULTURELLE



**Association de vigneron**

Ses vins  
du terroir  
un label  
de qualité  
et d'authenticité

*La Cave  
Vevy-Montreux*

UNE TRADITION POUR DEMAIN

Tél. 021 963 13 48

Faire le plein à domicile,  
c'est si facile avec **PHILL!**

gaz naturel  
biogaz



**HOLDIGAZ**  
www.holdigaz.ch

Chauffage - Sanitaire - Ventilation

**Lauffer-Borlat**  
SA

*Votre confort, notre priorité!*

Route de Brent 1 - 1816 Chailly - 021 989 21 51

CONSULTING  
INNOVATION  
EXPERTISE  
PROJECTS

**altran**  
EDUCATION SERVICES

**Driving Performance Through Innovative Learning Solutions**

Change Management - Innovative Training Solutions -  
World Class Customized Learning Solutions -  
Outsourcing - Assessments -  
Coaching & Talent Management

Geneva - Lausanne - Montreux - Basel - Zurich  
Contact: education@altran.ch - www.altraneducation.ch

**Solu Tubes**  
SA

Assainissement de conduites

Garantie 15 ans

Habitat & Jardin  
du 10 au 18 mars 2012  
Halle 9 / Stand 943



Après - Protégé    Pendant - Sablé    Avant - Rouillé

**STOP AUX ATTAQUES DE ROUILLE ET CORROSION  
pour une eau propre et fluide!**

ch. des Cormiers 14 - 1470 Estavayer-le-Lac - T 026 664 00 04  
F 026 664 00 07 - info@solutubes.ch - www.solutubes.ch

**Millass** Mitsubishi

**Nouveau: ASX Super Jubilé**

Bonus max. 6'000.-  
Jubilé<sup>®</sup> CashBonus 3.35%

**Votre avantage CHF 5'000.-**

**Millasson Automobiles  
Garage de la Paix**

Rue de la Paix 8, 1820 Montreux  
Tél. 021 963 55 63 Fax 021 963 56 62

www.mitsubishi-motors.ch

**Génial:** Compact Crossover, 2WD + 4WD, 116 - 150 ch, Auto Stop&Go.

ASX Super Jubilé	2WD	28'999.-	34'999.-
Jubilé <sup>®</sup> CashBonus*		5'000.-	5'000.-
<b>Jubilé<sup>®</sup> BEST OFFER</b>		<b>23'999.-</b>	<b>29'999.-</b>

\*Promotion Jubilé<sup>®</sup>: valable jusqu'à 30.6.2012. Prix nets CHF incl. 8% TVA et Jubilé<sup>®</sup> CashBonus. Leasing 3.35% avec CashBonus réduit. Consommation normalisée: 3.8 l/100km (116 ch), 4.8 l/100km (127 ch), 6.1 l/100km (150 ch). Emissions CO<sub>2</sub>: moyenne de tous les véhicules offerts en Suisse: 109 g/km.

**L'IMMOBILIER  
DYNAMIQUE**

**BERNARD Nicod**

5, rue du Théâtre - 1820 Montreux  
Tél. 021 965 44 45 - Fax 021 965 44 40  
www.bernard-nicod.ch

**ANDRE ROTHEN SA**

*Maîtrise fédérale*  
Electricité et téléphone

Installations courant fort et faible  
Partner Swisscom  
www.rothen-sa.ch

Ch. de la Rottaz 2  
1816 Chailly-Montreux  
Tél : 021 963 34 63

**BON**  
**20.-**

A valoir sur un achat de vin dès Fr. 100.- (excepté sur actions et offres spéciales).



**MOSCA VINS**

*Faire plaisir est un plaisir*



MONTREUX  
Av. du Casino 29  
Tél. 021 963 63 68

[www.moscavins.ch](http://www.moscavins.ch)

CRISSIER

COSSONAY



**KALEC-MOTOR**

**JEAN KALBFUSS ET FILS SNC**

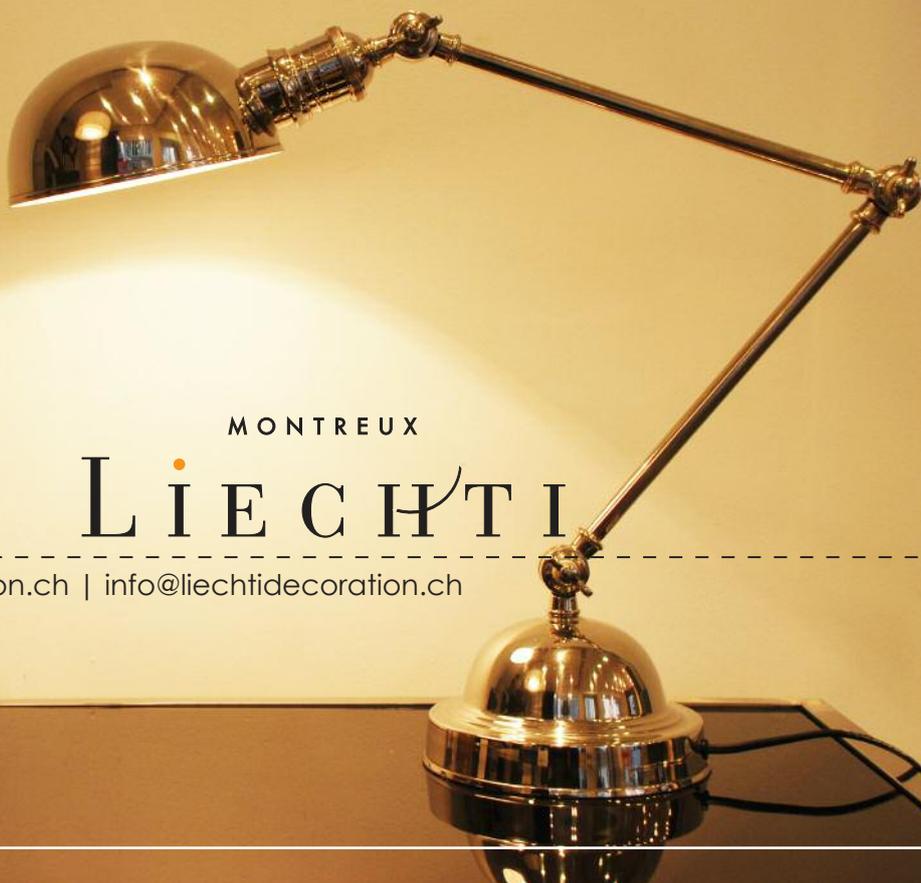
Chemin du Crépon 47  
1815 Clarens-Montreux  
Tél. 021 964 46 37 - Fax 021 964 31 26  
E-mail: [info@bluewin.ch](mailto:info@bluewin.ch) - [www.kalec-motor.ch](http://www.kalec-motor.ch)

Réparation  
Vente  
Electro-mécanique  
Bobinage  
Dépannage

Moteurs électriques industriels  
Ventilation – Pompes – Machines-outils

*Devis sans engagement*

Décoration et architecture d'intérieur | Rue de l'Eglise-Catholique 5, 1820 Montreux  
tél.: +41 21 963 64 33 fax: +41 21 963 03 81



MONTREUX

**ANDRÉ LIECHTI**

[www.liechtidecoration.ch](http://www.liechtidecoration.ch) | [info@liechtidecoration.ch](mailto:info@liechtidecoration.ch)



**L'OR EN CASH**  
CHANGER VOTRE OR EN CASH !  
**Achat d'or & bijoux**  
AVEC VOS VIEUX BIJOUX (MÊME CASSÉS)  
OR DENTAIRE, MONTRES EN OR, ARGENT  
ESTIMATIONS  
**Vente de montres & bijoux d'occasion**  
**PAIEMENT CASH IMMÉDIAT**  
Ouverture 10h00 - 18h00 ou sur rendez-vous  
LD & Co SA Av. des Alpes, 82 1820 Montreux 1 Tél : 021 963 55 37 www.lorencash.ch

### Confiance et optimisme en 2012

Certains sont optimistes, d'autres un peu moins. La conjoncture actuelle invite à une certaine morosité. Crise économique, fin du monde annoncée pour décembre 2012 et tant de choses qui laissent perplexe le monde et ses habitants, qui font peur et décourage.

Eh bien adoptez le bon comportement et votre travail et vos affaires marcheront. Aussi sûr que le soleil se lève à l'est et se couche à l'ouest!

Nous ne pouvons que vous souhaiter de réussir! Le secret réside en soi.

Notre choix est fait pour 2012: confiance et optimisme.

Il est de coutume de dramatiser la situation, car les médias sont là pour nous annoncer les mauvaises nouvelles. Il suffirait pourtant de ne plus les lire pendant quelque temps pour retrouver la sérénité et la confiance en soi.

#### Merci à nos annonceurs

Montreux Info-Ville paraît pour la 17<sup>ème</sup> année consécutive. Ce magazine vous donne par ses publications régulières toutes les décisions, propositions et autres de la vie politique de votre commune par le biais des séances du conseil communal. **Il est le seul trait d'union entre les autorités, les commerçants, les artisans et la population.** Et gratuitement!

Celui qui reste optimiste et confiant continue à faire de bonnes affaires. Son état d'esprit est positif et influant. Il porte son attention sur son activité, il a des projets pour le futur et des buts qu'il réalise.

Sans les annonceurs qui, pour certains, sont fidèles depuis le début, rien ne serait possible à pareille condition. Aussi, merci à nos annonceurs, et merci à vous, fidèles lectrices et lecteurs, de les favoriser dans vos achats et sorties.

Celui qui a son attention fixée sur un problème ou même plusieurs, vit dans le passé et échoue dans son travail, ses affaires. Son influence est néfaste. Il ne réalise pas de bonnes choses, les gens les évitent. Voulez-vous faire des affaires? Trouvez du travail? Maintenir votre fonction? Pouvoir investir? Améliorer votre niveau de vie?

*Jean-Claude Doriot, éditeur*



**Tirage:** 15 000 exemplaires, tous ménages gratuit.  
**Editeur, rédaction, publicité:**  
Info-Ville Sàrl  
Case postale 293  
1820 MONTREUX 2  
Téléphone et fax 021 963 75 18  
E-mail infoville@bluewin.ch  
**Site www.montreuxinfoville.ch**  
**Impression:** Imprimerie I-Press SA, Montreux  
**Parutions:** en 2012, 6 fois.  
N° 1 janvier-février, 17 février;  
N° 2 mars-avril, 26 avril;  
N° 3 mai-juin, 22 juin;  
N° 4 juillet-août, 28 août;  
N° 5 septembre-octobre, 25 octobre;  
N° 6 novembre-décembre, 13 décembre  
**Prochain numéro:** 26 avril 2012  
Dernier délai de remise de vos articles et annonces par e-mail pour le N° 2, **2 avril 2012.**  
**Soutien à Montreux Info-Ville: CCP 17-106360-1**  
**Tous les procès-verbaux dans leurs intégralités sur notre site**  
**www.montreuxinfoville.ch**



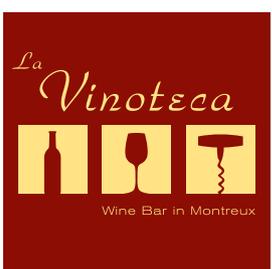
021 965 24 24  
www.taxi-vip.com  
Riviera



Resto - B&B - Wine Bar - Terrasse in Montreux



By Rouvenaz with Lake View in Montreux



Wine Bar in Montreux



Café - Restaurant à Vevey

■ ■ ■ RUE DU MARCHÉ 1 • 1820 MONTREUX • SWITZERLAND  
TÉL. 021 963 27 36 • FAX. 021 963 43 94  
rouvenaz@bluewin.ch • www.rouvenaz.ch  
TÉL. 021 963 27 37 VINOTECA

■ RUE DE FRIBOURG 11 • 1800 VEVEY • SWITZERLAND  
TÉL. ET FAX 021 922 18 58 • cafe-avenir@bluewin.ch

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 9 novembre 2011 à 20h00, en le Montreux Musique & Centre des Congrès 2m2c, à Montreux.

Présence: 85 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence: Mmes Xochitl Borel, Coralie Dumoulin, MM. Jean-Richard Bays, Julien Chevalley, Jean-Marc Forclaz, Jean-François Gailloud, Massoud Lavassani, Charles Meichtry, Heinz Schoeneich, Raphaël Tanner, Bernard Tschopp.

N'ont pas fait excuser leur absence: MM. Yves Aubry, Alioune Diop, Elvira Grognez, Enzo Verme.

### 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 OCTOBRE 2011

Avec quelques modifications, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

### 2. PRESTATION DE SERMENT D'UNE CONSEILLERE OU D'UN CONSEILLER EN REMPLACEMENT DE:

#### 2.1. M. Guillaume Wicht (soc), démissionnaire.

Les membres du bureau ont tenu séance à 19h30 ce jour et ont proclamé élu conseiller communal M. Marcel Muggli (soc) en remplacement de M. Guillaume Wicht (soc). Cette élection complémentaire s'est déroulée conformément à l'article 66 de la LEDP.

M. Marcel Muggli est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

Applaudissements de l'assemblée.

### 3. COMMUNICATIONS DU BUREAU, NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION:

#### 3.1. de la commission chargée de l'examen de la motion de M. Yanick Hess «*Limiter le temps de parole aux Conseillers communaux à 5 minutes*» (date de la 1<sup>ère</sup> séance de commission: **lundi 14 novembre 2011 à 18 h. 00**);

La commission suivante examinera cette motion:

Présidence Socialiste: M. Christian Bécherraz

Membres: MM. Florian Despond, Christian Gaignat, Angelo Guiliano, Denis Golaz, Yannick Hess, Anthony Huys, Yves Laurent Kundert, Michel Posternak et Quentin Schärer.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

#### 3.2. de la commission chargée de l'examen de la motion à *considérer comme un postulat* de M. Daniel Manzini «*Augmentons le nombre de places de stationnement pour les vélos, les scooters, les motos en zone urbaine*» (date de la 1<sup>ère</sup> séance de commission: **mercredi 11 janvier 2012 à 18 h. 00**).

La commission suivante examinera cette motion à considérer comme un postulat:

Présidence PLR: M. Pierre André Spahn

Membres: MM. Olivier Blanc, Felice Calvo, Edmond Chevalley, Marcel Jost, Daniel Manzini, Olivier Raduljica, Heinz Schoeneich, Vincent Tschopp, Lionel Winkler.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

### 4. CORRESPONDANCE

M. le Président a reçu les courriers suivants:

Une communication relative au Centre des Congrès et qui interroge notre Conseil sur un certain nombre de ses fonctionnements. Cette lettre étant anonyme, M. le Président ne va pas la lire, ni l'annexer au prochain PV. Toutefois il précise l'avoir transmise à la COGEST qui avisera dans le cadre de son mandat. Il précise également que le Centre des Congrès est une société anonyme, régie par la loi fédérale sur les sociétés anonymes.

Un courrier de M. Daniel Sallin qui fait suite à la Biennale de sculpture de Montreux 2011.

Une lettre de Pro Senectute Vaud. C'est une invitation au vernissage «Expo photos» du diagnostic communautaire de Clarens.

M. le Président en donne lecture.

Une communication de la Municipalité relative à la Constitution du Conseil d'établissements de Montreux-Veytaux et à la nomination, avant le 15 décembre 2011, de trois membres du Conseil communal appelés à siéger au sein du Conseil d'établissements. M. le Président déclare que ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil.

Il s'agirait d'un membre PLR, un membre Socialiste, et ensuite un membre issu des trois autres partis.

Il propose donc que lorsque ce point sera abordé lors du prochain Conseil, d'attendre la désignation et la présentation des candidats. S'il y a trois candidats on procédera à un vote à

main levée et par acclamations et si l'on a plus de trois candidats, il y aura élection à bulletins secrets. Il espère donc que les partis arriveront à se mettre d'accord pour présenter trois candidats.

### 5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Les membres du Conseil ont reçu les communications suivantes:

5.1. Sur l'arrêté d'imposition 2012 (base d'impôts dans le cadre de la nouvelle organisation policière vaudoise)

5.2. Relative aux terrains de football de la Riviera.

Un communiqué de presse du Service de Défense Incendie et de Secours Montreux-Veytaux.

Un communiqué de Presse de la Municipalité: Finances communales: budget prudent mais serein pour 2012.

M. le Syndic Laurent Wehrli tient à dire quelques mots concernant le projet d'agglomération Rivelac qui réunit la commune de Montreux avec celles de la partie Riviera du district Riviera – Pays d'Enhaut, plus les communes fribourgeoises de la Veveyse fribourgeoise, donc Châtel-St-Denis, Attalens et Bossonens notamment et les communes du district d'Aigle, appelées celles du Haut-Lac, à savoir: Roche, Rennaz, Noville et Villeneuve.

On est dans ce projet d'agglomération depuis maintenant plusieurs mois, voire quelques années et ce projet a un délai comme tous les autres projets d'agglomération de type B, les projets de type A ont été déposés il y a 3 ans, et ce délai est fixé au 31 décembre de cette année.

Formellement, le dépôt d'un dossier d'agglomération doit avoir été présenté dans un certain nombre de rencontres publiques, ainsi qu'auprès des Conseils communaux des communes concernées.

M. Laurent Wehrli est à même de dire que malheureusement ceci ne pourra pas être traité avant le 31 décembre. Il faut reconnaître, pour parler vrai, qu'il y a eu un certain nombre de blocages, notamment avec le mandataire professionnel qui a été sollicité pour préparer la partie technique, qui est fondamentale dans un dossier d'agglomération.

En plus avec le changement de législature, entre la fin de la législature au 30 juin et le début de la nouvelle législature, avec dans la plupart des communes des changements relativement importants, si ce n'est d'équipe municipale, mais souvent aussi de responsables de l'aménagement du territoire, tout ceci a fait que le dossier a pris un certain retard dans notre région, comme en faisait état un article de journal.

Néanmoins, à l'initiative de la Municipalité de Montreux et avec l'ensemble des autres communes, on a la volonté de ne pas abandonner l'espoir de pouvoir déposer ce dossier et avec le soutien des deux Conseils d'Etat, à savoir celui de Fribourg et celui de Vaud, on a sollicité un délai à la Confédération, par rapport à cette phase de consultations.



**JOST POMPES  
FUNÈBRES**

*Notre travail, vous satisfaire.*

**Montreux**  
**www.pfjost.ch**

**☎ 021 963 00 63**

Organisation:



Les Amis fribourgeois de Montreux et environs



En vente à l'entrée  
ou par réservation à:

[francisbruelhart@bluewin.ch](mailto:francisbruelhart@bluewin.ch)

# LOTO PAR ABONNEMENT

**Samedi 31 mars 2012 à 20h**

**Salle du Pierrier à Clarens**

Ouverture des portes à 19h

Début du loto à 20h

Prix de l'abonnement: **Fr. 50.-**  
pour 22 tours

**1<sup>er</sup> tour GRATUIT**

Tirage au sort des abonnements



## Grand **LOTO**

par abonnement organisé par:

- La Fanfare Echo des Alpes
- La société de tir Glion-Veytaux
- Le Chœur d'hommes

**Vendredi 30 mars 2012**  
à 20 heures au Collège de Glion.

Vente des abonnements  
dès 19 heures au Collège de Glion.  
Fr. 50.- pour un abonnement  
comprenant:

**14 séries royales à Fr. 2.-**  
**4 séries super-royale à Fr. 3.-**  
**2 séries impériales à Fr. 5.-**

Tirage au sort des abonnements

**NOUVEAU à Glion**

THE WORLD FAMOUS

**Glenn Miller**

ORCHESTRA

DIRECTION : WIL SALDEN

SAINT-MAURICE  
THEATRE DU MARTOLET

VENDREDI  
**20 AVRIL 2012**  
20H00

RESERVATIONS :  
079 357 18 28 • [w.zumbrunnen@mjf.ch](mailto:w.zumbrunnen@mjf.ch)

Office du Tourisme de St-Maurice  
024 485 40 40 • [info@saint-maurice.ch](mailto:info@saint-maurice.ch)

SAINT-MAURICE D'AGAUNE

Le Nouvelliste

En deux semaines, on a œuvré avec l'ensemble des collègues de la région, et M. le Syndic Laurent Wehrli les remercie, et un certain nombre de sujets ont été réintroduits. On a également validé un certain nombre de priorités et toutes les Municipalités ont répondu sur des axes, sur les éléments prioritaires qu'ils entendaient mettre en avant. Le travail technique peut donc reprendre avec une vision politique, ce qui permettra maintenant d'avoir ces séances d'information.

M. le Syndic Laurent Wehrli tenait à informer le Conseil, car malheureusement d'ici le Conseil de décembre il n'y aura pas cette séance d'information, et il est le premier à le regretter. Il est convaincu que l'on doit déposer ce dossier ou alors dire que l'on ne veut plus, pour cette législature voire la suivante, la possibilité de déposer un projet d'agglomération, puisque rien ne dit que la Confédération ouvrira avant 2018 – 2020, un troisième «round» d'agglomération possible en Suisse.

On est à «- 5», mais l'on veut absolument utiliser les 5 dernières minutes afin de pouvoir travailler sur ce dossier, de manière sérieuse et il salue le fait que l'ensemble des communes a accepté de reprendre le dossier alors que la plupart d'entre elles avaient décidé de ne pas poursuivre la démarche.

M. Laurent Wehrli est content que l'on essaie au moins de pouvoir répondre à ce dossier d'agglomération et il tenait à pouvoir le dire ce soir en complément de l'article de presse

qu'il évoquait tout à l'heure afin que tous soient pleinement informés.

## 6. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DEPOSES:

Un postulat et 8 interpellations ont été déposés sur le bureau de M. le Président.

Le postulat, déposé par M. Olivier Raduljica, s'intitule: «Affichage politique en période électorale».

Ce postulat sera développé lors de notre prochain Conseil.

Les interpellations seront développées au point 12 de l'ordre du jour.

## 7. RAPPORTS DES COMMISSIONS:

**7.1. relatif à l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de Fr.1'170'000.- à certaines institutions culturelles et réponse au postulat de M. Emmanuel Gétaz «Pour que nos géants culturels n'aient plus des pieds d'argile, renforçons leurs fonds propres» (24/2011) (rapp.: M. Olivier Gfeller);**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Olivier Gfeller, Président de la commission, a juste une remarque. La commission a été tellement unanime, que cela ne figure pas dans le rapport et que seuls M. le Syndic Laurent Wehrli et M. Emmanuel Gétaz l'ont remarqué.

M. Alain Imhof donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je déclare tout d'abord mes intérêts comme membre de l'Association des Amis du Septembre Musical.

Au nom du groupe Socialiste, je vous informe que celui-ci votera contre le préavis tel que présenté et cela pour les raisons suivantes:

1. Nous sommes plus qu'étonnés que l'on vienne nous demander de renforcer les fonds propres de trois festivals, sans même que l'on daigne nous présenter les comptes annuels, dûment audités, des Fondations en charge de ces festivals.

En droit de la société anonyme, lorsque l'on procède à une augmentation de capital, le minimum est de présenter la société et ses comptes. Il devrait en être de même lorsque l'on sollicite une collectivité publique pour augmenter ses fonds propres.

## Artisans

**laik** SA  
chapes  
isolations

Entreprise spécialisée:

- Isolations
- Chapes ciment
- Ciment rapide
- Chapes liquides
- Chapes liées à l'anhydrite

Rte de l'Industrie 16  
1072 Forel

Tél. 021 922 23 19  
Fax 021 922 24 08  
Natel 079 688 28 08

[www.laik.ch](http://www.laik.ch) - [info@laik.ch](mailto:info@laik.ch)

**SAGA**  
PLACEMENT SA

Postes fixes et temporaires

Agence Vevey  
Rue de Lausanne 1  
Tél : 021 / 925 29 10  
Fax : 021 / 925 29 19

Agence Bulle  
Rue de Vevey 6  
Tél : 026 / 913 03 30  
Fax : 026 / 913 03 39

[info@sagaplacement.ch](mailto:info@sagaplacement.ch) - [www.sagaplacement.ch](http://www.sagaplacement.ch)

**POMPES FUNÈBRES**  
de la  
**RIVIERA**

Massimo Carbonara  
Anne-Catherine Scyboz-Gex  
Yves Scyboz

**Tél. 021 961 11 12**

**imprimerie**  
**press** SA

Ce n'est pas qu'une impression!

Av. Nestlé 13  
1820 Montreux  
Tél. 021 966 81 00  
Fax 021 966 81 02  
[info@ipress-sa.ch](mailto:info@ipress-sa.ch)

Place du Centenaire 3  
1860 Aigle  
Tél. 024 466 72 46  
Fax 024 466 72 70  
[andre.favre@ipress-sa.ch](mailto:andre.favre@ipress-sa.ch)

[www.ipress-sa.ch](http://www.ipress-sa.ch)

Le principe de transparence est clairement bafoué ici et nous nous refusons à signer des chèques en blanc.

Le parti Socialiste refuse que la Ville de Montreux devienne le bancomat de ses festivals.

2. Le parti pris, prétendument objectif, du préavis de prendre comme critère le pourcentage de fonds propres disponibles inférieur à 5% de la moyenne des charges annuelles des trois dernières années conduit à une prime à la mauvaise gestion. Plus vous êtes endettés voire surendettés, plus «Maman-Ville» vous augmente vos fonds propres. Cela n'est pas acceptable.

Bien plus, le TMR, un de nos géants culturels, pour reprendre le mot du motionnant, possède plus de 5%, soit 5,1% de ses charges couvertes en fonds propres et n'a donc pas droit à cette subvention culturelle exceptionnelle, alors que c'est un de nos géants culturels qui a le plus besoin de notre soutien financier en ce moment.

3. Rien n'est dit, dans ce préavis, sur les possibilités d'un partenariat public-privé. Pourquoi ne seraient-ce que des fonds publics qui devraient venir renforcer les fonds propres de nos géants culturels?

Cette piste doit être explorée et nous sommes de loin pas certains que les seuls vœux émis par la commission soient suffisants pour que cela soit étudié.

4. Last but not least, nous avons le sentiment que ce préavis heurte clairement tout sens de l'équité vis-à-vis des autres acteurs culturels qui sont aussi importants à Montreux.

Comprenons-nous bien, il n'est nullement ici question de nier l'importance de nos «Goliath culturels», mais la ville en fait déjà passablement pour eux.

Le Montreux Jazz Festival, par exemple, occasionne des charges directes et indirectes de plus de 2 millions de francs suisses par an à la collectivité publique.

Le soutien de notre collectivité publique au Festival du Rire a été multiplié, soit directement soit par le biais de la Fondation culturelle, par trois ces cinq dernières années. Bien plus, une lecture attentive du projet de budget qui nous a été soumis, permet d'apprendre que celui-ci sollicite encore, à hauteur de Fr. 135'000.- supplémentaires, une augmentation de ses subventions.

Quant au Septembre Musical, c'est plus de Fr. 200.- d'argent public par billet vendu qu'il faut déjà compter.

Maintenant que nous avons donné quelques chiffres sur nos «Goliath», nous pouvons aussi en donner quelques-uns sur nos «David».

Sans prétention à l'exhaustivité citons encore le TMR qui semble être dans une situation préoccupante, mais qui n'est pas mentionné dans ce préavis.

Citons le NED qui lui aussi est dans une situation financière préoccupante alors que

l'on s'intéresse à améliorer nos relations avec notre jeunesse.

Citons encore «Déal'Quai» qui organise des expositions et des concerts, et qui touche la somme mirifique de Fr. 3'000.- par an de subventionnement. Qu'est-ce à dire par rapport aux 3 millions que touchera ainsi le Festival de Jazz Montreux.

Citons finalement «Orgiride», organisation dynamique, qui organise aussi des manifestations culturelles et qui eux aussi ne reçoivent que Fr. 3'000.-.

Tout pour nos «Goliath» rien ou des miettes pour nos «David». Tout pour la culture de l'establishment, rien ou des miettes pour la culture jeune et alternative.

Le parti Socialiste ne saurait se reconnaître dans cette politique et vous invite à refuser le préavis. Je vous remercie».

M. Olivier Mark trouve que c'est une intervention étonnante, après l'unanimité obtenue lors de la séance de commission.

Il déclare ses intérêts, il est Président du Montreux Top Events, c'est un mandat bénévole, mais M. Mark cherche à représenter, autant que possible, les intérêts de ces grands organisateurs à Montreux.

Avant de commencer, il tient à relater une petite anecdote. Lors de l'Expo 02 il visitait, avec une amie américaine, le cube qui était au large de la plage de Morat, et cette personne lui disait que dans cet immense cube vide, ce qui manquait, c'est M. Disney pour animer tout cela. Alors c'était une manière bien américaine de finalement reconnaître les mérites de ceux qui s'activent pour animer les infrastructures que l'on met en place.

En Suisse on est un peu les champions pour mettre en place de magnifiques infrastructures, à coup de millions, à coup de dizaine de millions, et à Montreux on est vraiment dans cette situation, et ensuite ergoter lorsqu'il s'agit de les utiliser, de les mettre en œuvre.

On a élaboré, lors de la commission, un amendement pour éviter que les organisateurs utilisent à mauvais escient l'argent qui leur est attribué. Tout simplement en les privant de subvention, à l'avenir, si l'argent n'est pas utilisé pour ce que le préavis vise à introduire, soit un renforcement des fonds propres. Et ceci est un mécanisme puissant qui remplace avantageusement toute forme de contrôle. Il est évident que s'il n'y a plus de subvention à l'avenir, ces manifestations vont mourir à très court terme.

Donc personne ne prendra la liberté d'utiliser ces fonds à mauvais escient ou dans un sens contraire à ce qui a été prévu. Ce renforcement est fondamental pour la pérennité de ces festivals, de ces manifestations et notamment pour le Montreux Jazz Festival. Si l'on imagine Montreux sans le Festival en été et Montreux sans Montreux Noël en hiver, ce n'est pas une menace lancée en l'air comme cela, c'est tout simplement une manière d'inciter à renforcer la structure financière de ces organisateurs, afin qu'ils puissent travailler en paix.

M. Olivier Mark suggère vraiment d'utiliser le levier de leur volonté, de leur compétence, de

leur responsabilité et de renforcer leurs fonds propres pour qu'ils puissent vraiment travailler dans des bonnes conditions. Ces personnes nous rapportent, car si on devait organiser de manière municipale ce qu'ils font à titre privé cela coûterait bien plus cher. On a besoin de ces activités pour que l'on progresse et pour que le développement de Montreux soit assuré il faut palier aux fragilités historiques de ces acteurs et leur accorder une augmentation conséquente de leurs fonds propres, ils en ont besoin.

La discussion continue.

M. Emmanuel Gétaz donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Que d'approximations et que de propos inutilement polémiques dans l'intervention de notre collègue Imhof. Je dois dire, qu'après le temps passé en commission pour aller au fond des choses, de tels propos me stupéfient.

L'objectif du préavis c'est:

- de tenir compte du caractère économique très important pour Montreux de nos grands festivals

- d'affirmer notre volonté de leur donner des moyens supplémentaires, afin d'être plus solides, plus efficaces, plus compétitifs

- de les responsabiliser davantage

Les mesures prises ont quatre effets bénéfiques:

- Premier effet bénéfique: donner une plus grande stabilité financière aux festivals concernés et des moyens supplémentaires pour anticiper l'avenir.

Par exemple, avoir suffisamment de fonds propres permet d'acheter des devises au meilleur moment, grâce à des achats à terme garantis par les fonds propres.

- Deuxième effet bénéfique: permettre aux fondations de résister par elles-mêmes à des coups durs tels qu'annulations d'artistes très importants, incendie entraînant l'annulation de soirées ou de tout le festival ou conséquences d'une crise internationale.

Pour rappel, lors du début de la première guerre du Golfe, la plupart des artistes américains ont purement et simplement renoncé, du jour au lendemain, à venir en Europe considérée trop proche de l'Irak. On peut sourire, néanmoins cela s'est passé ainsi.

Dans une telle circonstance, engendrant des pertes financières importantes, la démarche consistant à solliciter une aide d'urgence de la commune fait perdre un temps précieux: il faut élaborer un préavis d'urgence, être sûr de l'ampleur du montant de la perte (pas toujours estimable tout de suite), faire voter le préavis, attendre le délai référendaire.

Le renforcement des fonds propres permet lui de réagir immédiatement.

- Troisième effet bénéfique: responsabiliser les fondations, qui devront elles-mêmes retrouver des fonds propres si elles ont dû les utiliser en cas de problèmes majeurs tels que décrits précédemment.
- C'est l'autorité de surveillance des fondations qui le leur imposera.
- Finalement, quatrième effet bénéfique: grâce à ce dispositif, la Municipalité obtient un siège au conseil de chaque fondation, ce qui lui donne accès à toutes les informations, ce qui est un avantage, y compris sur un plan plus large, pour définir la politique communale, sur le plan économique, touristique et culturel.

Pour l'ensemble de ces raisons, je vous invite à approuver le préavis, avec ses vœux et son amendement. Je vous remercie».

Madame Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Chères et Chers collègues,

Au risque de me répéter par rapport à mes préopinants voilà un rapport préavis qui nous semble bien étayé et que le groupe UDC soutient avec plaisir. Il nous semble en effet important que des fondations d'importance telles que les 3 citées, soit le Montreux Jazz, le Festival du rire et le Septembre Musical, puissent non seulement réagir rapidement en cas de difficultés mais également avoir une marge de manœuvre indispensable pour anticiper des achats de matériel, des cours du change nous l'avons vécu avec l'Euro cette année ou autre objet durant l'année.

Cette subvention exceptionnelle n'est pas simplement donnée en solde de tout compte et libre à eux de pouvoir la dépenser comme ils le désirent! Elle implique également des obligations et des responsabilités si ces fonds propres devaient être utilisés. De plus, les vœux 1 et 2 ainsi que l'amendement 2 qui inscrit dans le préavis 'de lier les subventions futures à la mise en œuvre des dispositions du présent préavis par les conseils de fondations concernés' nous permet, au cas où les conditions de cette subvention exceptionnelle devraient ne pas être respectées, de pouvoir réagir lors de l'octroi des subventions annuelles, c'est-à-dire lors des budgets communaux.

Nous espérons que nous ne devons jamais arriver à une telle solution, mais cela offre aux deux parties des sécurités quant à leur engagement respectif. Nous regrettons quand même que l'amendement 1 ne soit pas passé, car cela aurait été avec plaisir que nous aurions octroyé une subvention exceptionnelle plus élevée pour le magnifique septembre musical, qui nous régale de concerts magnifiques de musique classique. Mais nous comprenons également les arguments des commissaires présents en commission qui n'ont pas accepté cet amendement.

Je vous remercie».

La discussion continue.

M. Daniel Manzini a une question par rapport aux conclusions. Il est dit que les sommes seraient prélevées sur le budget 2011 compte No 150.3653.00. Il aimerait juste savoir si l'on retrouvera ces montants comme

crédits complémentaires ou pour quelles raisons ils ne seront pas alloués au budget 2012 étant entendu que l'on est en fin d'année. Avant que l'on puisse voter il serait bien d'avoir une réponse de la part d'un Municipal.

M. le Municipal Pierre Rochat déclare qu'il est évident que si ce préavis est voté ce soir, l'imputation comptable se fera sur l'exercice 2011.

Mme Irina Gote va déclarer ses intérêts, même si le règlement du Conseil communal n'a pas encore été modifié dans ce sens et elle espère qu'il le sera bientôt.

Mme Gote est membre de la Fondation du Festival du Rire et elle n'a pas souhaité intervenir lors de la séance de préparation du Conseil dans le cadre de son groupe, parce que beaucoup de camarades pensent, que puisqu'elle fait partie de la Fondation elle soutient de toute façon ce projet ou de toute façon la droite.

Or, pour Mme Gote la culture n'est évidemment pas un sujet de gauche ni de droite. Depuis l'antiquité la culture a été au centre des préoccupations de la cité. Par conséquent c'est l'affaire de tous les citoyens et donc de tous et de tous les partis. Elle doit être ouverte à toutes et à tous.

Pour revenir au sujet qui préoccupe aujourd'hui, soit les festivals, Mme Gote déclare qu'elle n'est pas d'origine montreu-sienne mais elle est montreu-sienne de cœur et elle a pu constater avec les années, que c'est effectivement ces manifestations-là qui ont fait connaître la commune de Montreux, et qui l'ont faite rayonner tant sur le plan cantonal, national et bien entendu international. Beaucoup de personnes viennent du monde entier pour passer un bon moment en famille ou pour des affaires à ces périodes-là de l'année.

C'est aussi les festivals qui font que le Conseil communal a accepté dernièrement d'allouer 7,5 millions pour la rénovation de l'Auditorium Stravinski. C'est eux aussi qui font tourner cette maison et cela lui donne aussi sa légitimité.

Donc pour Mme Gote aider les «Géants» ce n'est que la première étape d'un processus. Un processus qui pour être complet, doit aussi penser aux autres intervenants culturels. Les appeler les «petits» est un peu péjoratif, elle préfère la mention de «David» de son collègue et il faut penser aux différentes entités, notamment au NED, au TMR, également à la Maison Visinand ainsi qu'à Orgiride. Ces entités doivent également être aidées. Pour Mme Gote cela fait partie d'une égalité de traitement dans ce processus.

Elle pense qu'aider les «grands» c'est une très bonne chose, mais il faut compléter ce processus et penser aux autres intervenants de ce milieu. Elle se permettra donc, au prochain Conseil, de déposer un postulat en ce sens.

Il faut bien comprendre que c'est un tout, une première étape et l'on doit vraiment mener la réflexion par la suite, et en ce sens elle est d'accord d'accepter ce préavis.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Olivier Gfeller donne lecture de l'amendement déposé par la commission, il s'agit du point 5 (nouveau):

- de lier les subventions futures à la mise en œuvre des dispositions du présent préavis par les conseils de fondations concernés.

M. Gfeller précise que la commission a accepté cet amendement à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'amendement.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président passe au vote sur l'amendement.

### **Le Conseil communal de Montreux décide à la majorité moins quelques avis contraires et quelques abstentions d'accepter cet amendement.**

Mme la Municipale Edith Willi est assez surprise d'entendre les propos de M. Alain Imhof bataillant contre ce préavis, alors que lors de la commission tout le monde s'est rallié au propos des différents commissaires.

Tout le monde s'est rallié à ce préavis puisqu'il a été examiné minutieusement et l'on a examiné longuement toutes les propositions.

Ce préavis répond au postulat de M. Emmanuel Gétaz, c'est-à-dire venir en aide aux géants culturels de la commune de Montreux. Il s'agit vraiment des géants culturels qui ont d'énormes charges une fois par année et qui ont des grandes fluctuations.

Mme Willi aimerait insister sur le fait que c'est une subvention unique dont il s'agit, subvention unique qui sera approvisionnée par un fonds qui est destiné exactement à ce genre de manifestation, à ce genre de soutien.

Elle aimerait remercier aussi les différents intervenants, notamment Mme Gote et M. Gétaz qui ont montré combien la culture était importante, et combien elle était importante pour notre région particulièrement.

En ce qui concerne les autres structures, elles sont régulièrement soutenues et aidées, soit par le biais du budget, soit ponctuellement. Toutes ces années passées elles ont été régulièrement soutenues.

Aujourd'hui il s'agit vraiment de soutenir ces trois géants culturels de la commune de Montreux, et l'examen a été fait avec des critères bien précis et c'est une analyse fondée qui a été faite pour arriver à l'aide qui est proposée ici.

Si M. Imhof ou n'importe quel autre Conseiller communal tient à soutenir d'autres institutions cela pourra se faire par le biais du budget qui est présenté ou de revenir, lors de prochaines séances, pour soutenir l'institution qui semble vraiment dans le besoin.

Mme la Municipale Edith Willi invite le Conseil communal à soutenir massivement cette subvention exceptionnelle, qui a passé à travers l'examen minutieux de la commission.

M. Olivier Gfeller, Président de la commission, donne lecture des conclusions:

**CONCLUSIONS**

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

**Vu** le rapport-préavis No 24/2011 de la Municipalité du 29 juillet 2011 relatif à l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de Fr. 1'170'000.- à certaines institutions culturelles et réponse au postulat de M. Emmanuel Gétaz "Pour que nos géants culturels n'aient plus des pieds d'argile, renforçons leurs fonds propres"

**Ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**DECIDE**

1. d'allouer aux fondations suivantes une subvention exceptionnelle destinée à alimenter leurs fonds propres, prélevées sur le budget 2011 (compte No 150.3653.00):
  - Festival de Jazz de Montreux: Fr. 1'000'000.—;
  - Festival du Rire: Fr. 130'000.—;
  - Septembre musical: Fr. 40'000.—;
2. de voter un crédit complémentaire à cet effet;

3. d'amortir ces subventions exceptionnelles par prélèvement des fonds disponibles sur le compte No 9281.180 (provision pour participation à des sociétés à caractère public);
4. de réserver le versement de ces subventions au respect des clauses suivantes par les institutions bénéficiaires:
  - intégration d'un membre de la Municipalité au sein du Conseil de Fondation;
  - production de tableaux de bords financiers;
5. de lier les subventions futures à la mise en œuvre des dispositions du présent préavis par les conseils de fondations concernés;



**marcmetal**  
**metalassistance**  
Portes de garage - Ventilation

CP 217 1844 Villeneuve

**Philippe Brouze**

---

Tél. 021 960 42 30  
Fax 021 960 42 56  
e-mail: metal-assistance@bluewin.ch

**Gservices** sàrl  
Rénovation - Construction - Coordination  
Menuiserie - Diagnostic amiante  
www.gservices.ch

**Gconstructions** sàrl  
Entreprise générale de construction  
www.gservices.ch

Place de la Gare 3 - CP 158 - 1844 Villeneuve  
Tél. +41(0)21 965 34 34 - Fax +41(0)21 965 34 30

*Joëlle Boutique*

AVENUE DU CASINO 42  
1820 MONTREUX - 021 963 63 41

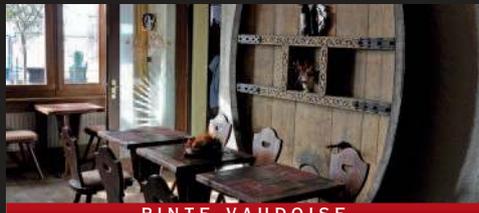
*Les PEOPLE* AVENUE DU CASINO 53  
1820 MONTREUX 021 963 49 51

LINGERIE AVENUE DU CASINO 36  
1820 MONTREUX 021 963 60 55

WWW.BARONTAVERNIER.COM



**LE BARON TAVERNIER**  
HÔTEL RESTAURANT



PINTE VAUDOISE



SÉMINAIRE



HÔTEL



TERRASSES

BANQUETS · MARIAGES  
SALLE DE SÉMINAIRES · TERRASSES PANORAMIQUES

CHEXBRES · T. +41 21 926 60 00

LE RESTAURANT LE BARON TAVERNIER EST OUVERT UNIQUEMENT POUR DES MANIFESTATIONS PRIVÉES, SUR RÉSERVATION.

DESIGN: WWW.DIABOLO.COM



**KIM Organisation**

Votre spécialiste en  
Management de projets

Gestion de projets	Formations certifiantes
Coaching	Solutions (tableaux de bord)

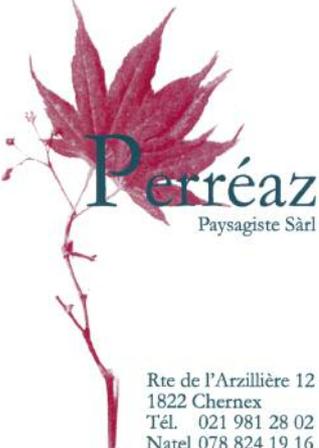
Ch. Du Chantey 34a Mobile +41 79 629 22 77  
1817 Brent www.kim-organisation.ch



**Maçonnerie - Béton armé**

**Raymond Roch**

Rte de Brent 11, 1816 Chailly  
Tél. 021/964 64 79  
Natel 079/449 23 55  
Fax 021/964 60 11



**Perréaz**  
Paysagiste Sàrl

Rte de l'Arzillière 12  
1822 Charnex  
Tél. 021 981 28 02  
Natel 078 824 19 16



**Plâtrerie**  
**Papiers peints**  
**Peinture**  
**Rénovations**

Case postale 133 - 1807 Blonay  
Tél. 021 922 24 58 - Fax 021 922 24 59



**sottas**

électricité  
télécom  
domotique  
écobiologie  
solaire

info@electricitesottas.ch  
1820 montreux\_021 965 36 63  
1895 vionnaz\_024 481 11 13

**JOURDAN & OCELLO**  
Chernex



**CONSTRUCTIONS S.à.r.l.**

Natel 079 204 47 45

Entreprise de Maçonnerie  
Génie civil - Rénovations

Route de Chaulin 31 - 1822 CHERNEX  
Tél. 021 964 12 04 Fax 021 964 12 74




Michlig succ.

**SELLERIE AUTOMOBILES**  
**BÂCHE EN TOUS GENRES**  
**STORES, MOUSTIQUAIRES**

Rue de Jaman 3 - 1815 Clarens  
021 964 55 37  
info@GR-sellerie-bache.ch  
www.GR-sellerie-bache.ch

**Evo-Wood**

**Ebénisterie**  
**Agencement de cuisine**

Millius Sébastien  
Rte des Pressoirs 72  
1844 Villeneuve

079 596 51 25  
evo-wood@hotmail.com



**NETTOYAGE A SEC**

Vêtements  
Rideaux  
Meubles rembourrés  
Lavage de tapis d'orient  
et toutes provenances

Ph. Stäuble  
Av. Mayor-Vautier 19 - 1815 Clarens  
Tél. 021 964 58 95

**Atelier Basler**

- Serrurerie générale
- Sécurités
- Constructions métalliques
- Fer forgé

Av. des Alpes 50 - 1820 Montreux  
Tél. 021 963 58 52  
Fax 021 964 60 75



**MONTREUX**

Minibus-Midibus-Autocars VIP-Taxis-Limousines-Locations

**TAXISERVICE appel gratuit 0800 963 963**

**EXCURSION : 1 JOURNÉE À EUROPA PARK**  
à Rust (Allemagne) plusieurs départs par semaine à partir de :  
Martigny, Aigle Gare, Villeneuve Gare, Territet Gare, Montreux Gare, Clarens Basset,  
La Tour-de-peilz, Vevey Gare & Lausanne Gare.

**INFORMATION - INSCRIPTION : www.alexursion.ch**

Place des Planches 2 1820 Montreux Tél. 021 963 53 60 Fax. 021 963 53 61 mail:info@alexursion.ch

6. de prendre acte de la réponse au postulat de M. Emmanuel Gétaz «Pour que nos géants culturels n'aient plus les pieds d'argile, renforçons leurs fonds propres»;
7. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité moins quelques avis contraires et quelques abstentions.**

**7.2. relatif à l'adoption d'un règlement communal sur les conditions d'occupation des logements subventionnés et à loyers modérés d'une part et à une modification du règlement communal sur l'aide individuelle au logement d'autre part (29/2011) (rapp.: M. Christian Allenbach);**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion générale est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

M. Christian Allenbach, Président de la commission, précise que le 1<sup>er</sup> amendement concerne l'article 2. Il s'agit d'un amendement de plume pour améliorer la compréhension du texte et pour être cohérent avec le règlement cantonal qui indique une occupation minimum et maximum pour un des règlements tandis que l'autre ne fixe qu'un nombre minimum de personnes par logement, en fonction du nombre de pièces. Il en donne lecture:

Ajout de «...au moins:» après le texte: «pour les logements soumis au RCOLLM (art. 10, al 1 et 2)...».

M. le Président ouvre la discussion sur cet amendement. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président passe au vote sur cet amendement.

**Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement à l'unanimité.**

M. Christian Allenbach donne lecture du 2<sup>ème</sup> amendement:

Remplacer «Les baux des logements soumis au RCOL et au RCOLLM sont des cas justifiés, la direction...») par: Dans des cas justifiés, la direction...»

M. le Président ouvre la discussion sur ce 2<sup>ème</sup> amendement. La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

M. le Président passe au vote sur cet amendement.

**Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement à l'unanimité.**

M. Christian Allenbach, Président de la commission, donne lecture des conclusions:

En conclusion, c'est à l'unanimité avec 1 abstention que la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

**Vu** le préavis No 29/2011 de la Municipalité du 23 septembre 2011 relatif à l'adoption d'un règlement communal sur les conditions d'occupation des logements subventionnés et à loyers modérés d'une part, à une modification du règlement communal sur l'aide individuelle au logement d'autre part;

**Oùï** le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire;

**Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

**DECIDE**

1. d'adopter le nouveau règlement communal sur les conditions d'occupation des logements subventionnés et à loyers modérés tel qu'annexé au présent préavis, avec les amendements proposés, rendant ainsi de facto caduques les actuelles «Prescriptions communales spéciales»;
2. d'adopter la modification de l'article 2 du règlement communal sur l'aide individuelle au logement ainsi: «L'accès à l'aide individuelle au logement (AIL) à Montreux est ouvert aux ressortissants suisses et aux étrangers au bénéfice d'un permis d'établissement C ou B en cours de validité, domiciliés à Montreux depuis deux ans de manière continue»;
3. de charger la Municipalité de fixer son entrée en vigueur à l'échéance du délai référendaire courant après sa publication dans la Feuille des avis officiels FAO, ensuite de sa ratification par le Chef du Département de l'économie.

**Le Conseil communal de Montreux accepte à l'unanimité ces conclusions telles qu'amendées.**

**7.3. relatif à l'octroi d'un crédit d'étude de Fr. 1'203'000.- au maximum, sous déduction de la participation de la Commune de Vevey, en vue de la réalisation d'un complexe sportif sur le site de la Saussaz à Chailly (30/2011) (rapp.: M. Patrick Aubort);**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Laurent Demartini donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je souhaiterais appuyer la remarque des commissaires qui souhaitent une réflexion plus large sur les besoins d'infrastructures pour nos sociétés et associations sportives.

Mon intervention ne remet nullement en cause l'avant projet de la Municipalité car je

comprends bien le besoin ainsi que les contraintes de calendrier par la suppression des installations de Rennaz.

Ces terrains sont nécessaires et la collaboration avec Vevey pour la réfection de la piste d'athlétisme judicieuse.

Par contre, sans freiner ce préavis, il me semble important de proposer rapidement à nos citoyens sportifs, une vision à moyen terme du développement de nos installations.

Afin de susciter une discussion constructive, la motion me semble adéquate et je me réjouis, au nom d'un groupe de travail PLR, de vous la déposer prochainement.

Merci de votre écoute».

La discussion continue.

M. Emmanuel Gétaz déclare que le groupe ML soutient l'adoption de ce préavis. Ils avaient eu l'occasion de faire part de leur enthousiasme par rapport à ce projet. Néanmoins ils espèrent que dans le cadre de l'étude à venir et du développement du projet, il sera encore possible d'analyser l'éventualité d'intégrer une halle de rink-hockey à cet endroit. En effet, la halle de rink-hockey est un peu l'oubliée de ce changement de vision.

M. Gétaz rappelle qu'à l'époque, lorsque l'on pensait construire ces terrains à Villeneuve, il avait été dit que la halle de rink-hockey était en totale désuétude et qu'il fallait penser à s'en occuper.

Dans le nouveau projet, cette halle de rink-hockey n'est plus reprise, on en parle plus et ceci leur semble tout à fait regrettable, d'autant plus que Montreux à une longue tradition sur le plan du rink-hockey, qui n'est pas un sport extrêmement connu en Suisse mais qui justement à Montreux et depuis très longtemps et historiquement très fortement implanté.

Par conséquent ils souhaitent qu'il y ait un effort de réflexion à ce niveau-là.

La discussion continue.

M. le Syndic Laurent Wehrli assure que ce préavis porte sur l'aspect Saussaz athlétisme puisqu'il doit être partagé avec Vevey et terrains de foot par rapport au fait qu'ils seront partagés avec la région, puisque ce processus de remplacement des terrains de Rennaz a été acté par les autres communes de la Communauté d'équipements du Haut-Léman.

Cela ne veut absolument pas dire que la Municipalité ne s'intéresse pas à la problématique rink-hockey, respectivement rink-hockey et volley, puisque actuellement ce sont les deux sports qui ont le plus besoin et les éléments les plus ténus au niveau du respect des normes et des possibilités d'entraînements et de matchs, puisqu'ils doivent se partager la salle du Pierrier.

Il rappelle que cette salle fait encore l'objet d'un certain nombre de réflexions suite aux décisions du tribunal, interdisant sa rénovation, non seulement en hauteur mais également dans les disponibilités et les dispositifs à l'intérieur de la salle.

Comme il l'a déjà dit dans le cadre de la commission, de même que son collègue Alain Feissli, ils ont déjà quelques pistes, dont deux

relativement sérieuses pour la réflexion sur le rink-hockey. Il se réjouit d'entendre les propositions qui viendraient de différents groupes ou partis, et c'est également très volontiers qu'ils se mettront autour d'une table pour discuter et évoquer ces pistes, dans une volonté de chercher ensemble les meilleures solutions, à commencer bien entendu avec les responsables de ces clubs qui sont en étroit contact avec M. Julien Chevalley, le délégué au sport, pour trouver les meilleures solutions actuelles, mais surtout, à court terme, pour trouver des bonnes solutions.

M. Patrick Aubort, Président de la commission, donne lecture des conclusions:

### CONCLUSIONS

A l'issue de la séance, votre commission a passé au vote, et c'est à l'unanimité des membres présents qu'elle vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

**Vu** le préavis no 30/2011 de la Municipalité du 23 septembre relatif à l'octroi d'un crédit d'étude de Fr. 1'203'000.- au maximum, sous déduction de la participation de la Commune de Vevey, en vue de la réalisation d'un complexe sportif sur le site de la Saussaz à Chailly;

**Où** le rapport de la commission nommée pour l'examen de cet objet,

**Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre une étude en vue de la réalisation d'un complexe sportif sur le site de la Saussaz à Chailly;
2. de lui allouer à cet effet un crédit de Fr. 1'203'000.- au maximum, sous déduction de la participation de la Commune de Vevey;
3. de financer cet investissement par les fonds disponibles en trésorerie;
4. d'amortir cet investissement par le prélèvement d'un montant correspondant sur le compte 9282.001 «Réserve générale»;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tout acte ou convention en rapport avec cette affaire.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité moins un avis contraire.**

- 7.4. **relatif à une demande de crédit de CHF 380'000.- pour le financement de l'étude de projet en vue de la réalisation des «Jardins de la Rouvenaz» et réponses aux motions (anciennes) de Mme Edith Willi intitulées «Pour une amélioration de l'image de Montreux» et «Création de bains publics le long des quais de Montreux» (31/2011) (rapp.: M. Yves Laurent Kundert).**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de déclarer mes intérêts, en tant que Président de l'Association pour la protection des sites montreusiens. Ce n'est toutefois pas en cette qualité que je m'exprime, mais bien en tant qu'élu Montreux Libre.

Notre groupe est en effet très divisé au sujet de ce préavis. Il faut dire que le projet présenté soulève bon nombre de questions, auxquelles l'étude devra impérativement répondre de manière satisfaisante. Je les résume pour ceux qui n'ont pas envie d'écouter le développement, au cas où ce dernier dépasserait cinq minutes.

1. déficit démocratique
2. inaccessibilité du concept pour le citoyen lambda
3. fonctionnalité du projet mal définie
4. places de jeux
5. bandes cyclables sur la Grand-Rue?
6. nouveau bunker?

En premier lieu, on peut regretter le déficit démocratique de la procédure de concertation engagée par la Municipalité. Certes une telle procédure n'est-elle pas obligatoire sur le plan légal, mais au plan politique, pour un projet de l'envergure et de l'importance de celui-ci, une procédure de consultation publique **large** paraît particulièrement opportune.

Or on constate ici que la Municipalité n'a invité à se prononcer qu'un échantillon de la population, visiblement tiré au sort, ainsi que les commerçants. De plus, le fait que la Municipalité ait choisi, tout à fait souverainement, de procéder à dite consultation en aval du projet plutôt que très en amont comme elle l'explique en p. 4 du préavis, souhaitant ainsi «laisser la liberté aux professionnels de s'exprimer» (p. 1 du rapport de la commission), témoigne peut-être d'une vision par trop **technocratique** du projet.

La Municipalité l'avoue elle-même: «L'assemblée représentant l'échantillon de la population était sans nul doute parsemée». Le répondant aurait certainement été meilleur en invitant «toute personne intéressée» plutôt que des **privilegiés** tirés au sort. On notera que l'Association pour la protection des sites montreusiens, pourtant bien connue de la Municipalité, n'a pas été, à ma connaissance, associée à cette démarche participative.

Conscients du fait qu'on est toujours plus intelligent après, nous invitons la Municipalité à «corriger le tir», dans la mesure du possible. Il faut dire que ceux de nos concitoyens qui s'intéressent à la question sont malheureusement très mal informés. J'ai par exemple entendu quelqu'un me dire «qu'ils allaient abattre tous les arbres», alors que le projet lauréat présente justement le grand avantage de préserver les arbres.

En second lieu, le projet présenté se base sur des concepts urbanistiques et architecturaux complexes et évolués, qui nous semblent dif-

ficilement appréhendables pour le citoyen lambda, par définition ni urbaniste ni architecte. Notre commissaire nous a dit n'avoir compris tout le sens du concept qu'après qu'il lui ait été expliqué par M. Barraud, chef de service de l'urbanisme. Nous voyons mal la commune mettre un M. Barraud tous les cinq mètres sur les jardins de la Rouvenaz pour expliquer aux badauds le concept du «calepinage» ou encore disposer des plaquettes explicatives reprenant le texte du préavis en p. 3.

A titre d'exemple, je me permets de projeter deux images du projet arrivé en deuxième position, qui semble somme toute plus accessible au profane, mais qui compte néanmoins un certain nombre de désavantages.

En résumé, toute majestueuse que soit Montreux, le projet semble un peu prétentieux. Il me semble que nos concitoyens attendent avant tout un **projet dans lequel ils se reconnaissent**.

En troisième lieu, la fonctionnalité du projet nous semble mal définie. En p. 1, le préavis fait notamment référence à l'amélioration de l'image de Montreux, aux liens fonctionnels entre le font bâti et la rive, et à la circulation automobile. Où est la qualité de vie dans tout cela? Quand se préoccupe-t-on d'améliorer le bien-être de nos concitoyens?

Cette question m'amène évidemment au point suivant. La Municipalité en est consciente, et cela nous rassure. L'étude devra impérativement inclure des places de jeux. C'est là l'une des fonctionnalités premières de cet espace public de la Rouvenaz: la détente!

Quelle surprise que de constater que cet élément n'ait pas déjà été pris en compte en amont. Cela confirme nos considérations précédentes au sujet du déficit démocratique, voire du caractère technocratique du projet.

En cinquième lieu, Montreux Libre estime que l'étude devra impérativement inclure au moins une bande cyclable (dans chaque sens, cela va de soi) en bordure de la Grand-Rue (RC 780 a). Nous ne parlons pas ici de la circulation cycliste sur les quais, à laquelle le rapport fait référence, soit celle qui vise avant tout à satisfaire un besoin de loisir et qui doit continuer à être tolérée. La circulation cycliste sur la route répond en première ligne à un besoin de mobilité (douce), qui doit aussi être promue. Le projet final devra permettre les deux.

En sixième lieu, bien que le groupe Montreux Libre soit conscient du caractère «non contractuel» de l'image en dernière page du préavis, nous ne pouvons manquer de relever le caractère peu esthétique de la future construction censée abriter l'office du tourisme. Nous estimons que le style architectural de l'abribus du marché couvert a suffisamment été critiqué par les citoyens montreusiens pour ne pas construire un nouveau bunker au bord du lac, sauf si bien sûr la Municipalité prévoit de devoir repousser une invasion ou un débarquement savoyard. Il n'est pas question que le bord du Léman ressemble à une plage de Normandie.

Point extrêmement positif, Montreux Libre salue le fait que le projet intègre la problématique de l'accès au lac. A ce sujet, nous

tenons à faire remarquer que le présent préavis répond, du moins partiellement, à la motion ou au postulat de notre collègue Jean-Pierre Buholzer relatif aux points de baignade – et non aux plages comme le suggère le rapport – puisqu'il prévoit précisément un point de baignade.

Nous ne comprenons donc pas pourquoi le préavis est censé répondre à la motion ancienne de Mme Edith Willi demandant la création de bains publics et non à celle de notre collègue Buholzer demandant la création de points de baignade, les deux notions ne me semblant pas si éloignées que cela l'une de l'autre.

Enfin, s'agissant d'un projet d'une telle envergure, utile à notre Commune, Montreux Libre souhaite attirer l'attention de la Municipalité et du Conseil sur les conséquences absolument désastreuses que pourrait avoir une éventuelle demande de référendum. Il convient dès lors de mettre beaucoup plus l'accent sur l'information et la consultation des citoyens montreuysiens. Il faut se demander si ce projet est censé servir à satisfaire la créativité des experts ou plutôt les besoins des Montreuysiens».

La discussion continue.

M. Franco Meichtry donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

L'UDC soutiendra cette demande de crédit. Le projet proposé est magnifique, mais onéreux, cher, même très cher. Il nécessite une refonte totale de nos quais, surtout la partie en contact avec l'eau, ainsi que toutes nos infrastructures touchées par le périmètre.

L'UDC ne poussera pas la blague à savoir si le fameux tunnel, qui doit servir de transit, passe juste au-dessous; mais une certitude nous vient, l'agrandissement du Parking du Marché couvert pourrait être également étudiée, ainsi que notre fameuse gare routière, les deux bien sûr en souterrain.

L'UDC émet un vœu, que cette étude nous donne trois niveaux de prix:

- Le projet actuellement soumis.
- Le projet simplifié, traitement des surfaces en herbe uniquement et allègement des travaux lacustres.
- Le projet simplifié et l'occupation des sous-sols avec parkings et gare routière.

Ces variantes permettront, le moment venu, à notre Conseil, de pousser ou retenir ce projet, car je le crains, il faudra donner des priorités aux financements des futures réalisations actuellement en cours d'étude.

L'UDC suivra l'évolution de ce dossier avec une grande attention, car notre Conseil est responsable des deniers publics.

Je vous remercie».

M. le Municipal Christian Neukomm a pris note des remarques de M. Alexandre Staeger et de M. Franco Meichtry. Il se permet de leur dire que le déficit démocratique dont ils parlent n'est pas de la faute de la Municipalité, elle est de la faute de la participation qui n'a pas été celle espérée.

Malgré ceci, le but et la volonté de la Municipalité, c'est de rester dans un processus de transparence et d'ouverture, raison pour lesquelles, dans la suite de la procédure de la mise en place des Jardins de la Rouvenaz, la consultation publique persistera à large échelle.

MM. Staeger et Meichtry parlent, avec insistance, d'un certain nombre d'éléments comme des places de jeux, des zones de détente, des pistes cyclables, et il est bien entendu que ces éléments vont être mis en place.

M. Neukomm rappelle juste que l'on est au niveau du crédit d'étude. Le crédit d'étude, par analogie, c'est quand on veut construire une maison, on demande à un architecte de construire les bases et de donner une évaluation de ce qu'il va falloir investir. On n'est pas au stade de choisir la couleur des rideaux ou des portes palières.

Bien entendu que tous ces éléments seront traités au plus près de la demande des clients,

# Muller Optique SA

vosre opticien de confiance depuis plus de 90 ans

Lunetterie Examen de la vue Optique Lentilles de contact

FLASHCODE MULLER Optique  
A l'aide de votre smartphone et  
d'une appli spécifique, scannez les codes.



Muller Optique  
Grand-Rue 2 - 1820 Montreux  
021 963 38 23



Lunetterie de Bex  
Rue Centrale 27 - 1880 Bex  
024 463 43 43



Lunetterie de Villeneuve  
Grand-Rue 12 - 1844 Villeneuve  
021 968 31 30

Visitez notre site [www.mulleroptique.ch](http://www.mulleroptique.ch)

Muller Optique SA  
depuis 1919 votre opticien sur la Riviera.

Retrouvez-nous sur Facebook et Twitter.



c'est-à-dire les citoyennes et citoyens, les commerçants, les utilisateurs de cette place.

En ce qui concerne les éléments en souterrain, comme la gare routière ou le tunnel, M. Neukomm rappelle une fois de plus que l'on traite de l'élément de surface et rien n'empêche qu'à la suite de cette étude il soit demandé d'aller plus loin. Mais dans le cas présent l'on ne parle que de l'aménagement de la surface de la Rouvenaz.

En ce qui concerne la motion Buholzer, il rappelle que Montreux a de la chance d'avoir des rives qui s'étendent de Clarens à Territet, sur plus de 7 km, et que l'on ne va pas tout concentrer sur 300 mètres.

Les postulats que M. Buholzer a déposés feront peut-être l'objet d'infrastructures à un autre endroit, car on a la chance d'avoir le choix.

La discussion est close.

M. Yves Laurent Kundert, Président de la commission, donne lecture des conclusions:

### CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

**Vu** le rapport-préavis No 31/2011 de la Municipalité du 23 septembre 2011 relatif à

une demande de crédit de frs 380'000.- pour le financement de l'étude de projet en vue de la réalisation des Jardins de la Rouvenaz et réponses aux motions (anciennes) de Mme Edith Willi intitulées «Pour une amélioration de l'image de Montreux» et «Création de bains publics le long des quais de Montreux»,

**Ouï** le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,

**Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

1. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de frs 380'000,- au maximum;
2. de couvrir les dépenses par les fonds disponibles de trésorerie;
3. d'amortir le montant de frs 380'000.- par le compte de fonctionnement (compte No 420.3311) sur une période de 5 ans au maximum;
4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire;
5. de prendre acte des réponses aux motions (anciennes) de Mme Edith Willi intitulées «Pour une amélioration de l'image de Montreux» et «Création de bains publics le long des quais de Montreux».

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité moins un avis contraire et quelques abstentions.**

### 8. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE:

**8.1. relatif au projet budget 2012 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (32/2011) (date de la séance de la Commission intercommunale de gestion: mercredi 2 novembre 2011 à 18 h. 00);**

Ce préavis sera traité par la Commission intercommunale de gestion.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

**8.2. relatif au projet de budget communal ordinaire 2012 (33/2011) (date de la séance de la Commission des finances: lundi 31 octobre 2011 à 19 h. 00);**

Ce préavis sera traité par la COFIN qui a déjà commencé ses travaux.

La discussion est ouverte.

M. le Municipal Pierre Rochat déclare que ce budget est le premier de la nouvelle législature, il ressemble passablement à celui de l'an passé. Il traduit de façon pragma-

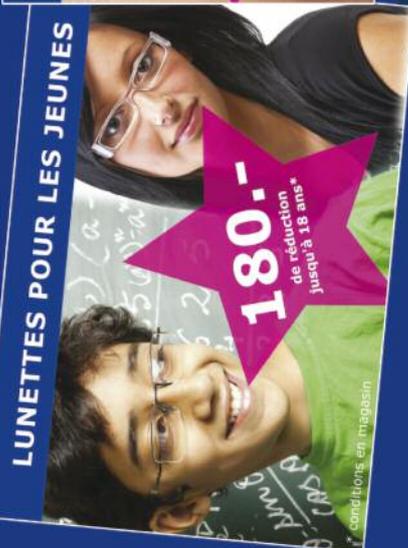
# Muller Optique SA

vos opticiens de confiance depuis plus de 90 ans  
Lunetterie Examen de la vue Optique Lentilles de contact

LUNETTES POUR LES JEUNES



LENTILLES DE CONTACT



## Vous avez de la peine à vous habituer à vos verres de lunettes ?

Grâce aux nouvelles technologies, Muller Optique vous propose différentes solutions de personnalisation afin de tirer un maximum de vos verres de lunettes.

Les verres suivants peuvent être personnalisés:  
Varilux Ipseo,  
Varilux F360, F360  
et Eyecode

**Profitez de ce bon!**



**BON 100** CHF

\* à l'achat d'une paire de lunettes avec des verres personnalisés  
\* beim Kauf einer kompletten Brille mit individuellen Gläsern

\* Valable jusqu'au 31 juillet 2012



Retrouvez-nous sur Facebook et Twitter.

Muller Optique SA depuis 1919 votre opticien sur la Riviera.

tique les besoins et les potentialités de la commune et révèle le souci responsable de la Municipalité d'assumer les exigences légales et les engagements pris antérieurement.

Il révèle clairement la difficulté, même pour une commune réputée à l'aise, d'atteindre l'équilibre. Les charges dont nous avons la maîtrise sont contenues, par contre celles liées sont proportionnellement importantes et lourdes à intégrer.

Heureusement, les recettes, malgré les perspectives économiques peu réjouissantes, il faut reconnaître aujourd'hui qu'il est difficile de suivre l'évolution au plan général, ont tout de même pu être estimées à la hausse à un niveau correspondant de l'évolution des charges.

Ce qui amène, comme tous ont pu le constater, un déficit de Fr. 4'300'000.- environ et une marge positive d'autofinancement de l'ordre de Fr. 700'000.-.

Au niveau des investissements, la Municipalité est convaincue que l'on a des potentialités intéressantes et que le moment est opportun pour réaliser un certain nombre de choses. Simplement il faudra rapidement faire la part des choses justement, entre ce que l'on doit faire seul et ce que l'on doit construire dans le cadre de partenariat du type notamment public-privé.

La hauteur de l'emprunt, sûrement incontournable, on en a déjà souvent parlé au vu de notre programme notamment, mais pas nécessairement dramatique vu l'état de nos finances, en dépendra. Le moment venu, il faudra toutefois veiller à prévoir de possibles hausses des intérêts et en tenir compte.

En conclusion, au nom de la Municipalité, M. Pierre Rochat croit pouvoir dire que leur sou-

hait c'est d'investir pour le bien des montreu-siens.

En parallèle il faudra faire des choix de priorité dans notre fonctionnement afin de diminuer probablement nos charges ou tenter de les partager avec d'autres collectivités de la région, voire, et cela c'est une réflexion que l'on aura à faire avec la Commission des finances, trouver des recettes complémentaires et convaincre de les accepter.

La Commission des finances a déjà reçu ce projet de budget, on a déjà eu l'occasion de travailler depuis lundi dernier sur ces perspectives. Le budget est donc en travail. La Municipalité se tient complètement à disposition pour répondre naturellement aux questions et aussi pour répondre et se présenter devant la Commission des finances.

M. le Municipal Pierre Rochat remercie d'avance le Conseil de réserver un bon accueil à ce budget nécessaire à la collectivité et aux institutions montreu-siennes.

M. Olivier Mark explique que c'est une déclaration de groupe quelque peu improvisée, M. Jean-Marc Forclaz étant malade et donc excusé ce soir.

Il tient à dire que nombreux sont les Libéraux Radicaux qui sont étonnés par le résultat qui est proposé, une perte de Fr. 4'300'000.- et certains passages qui sont présentés dans l'introduction au budget l'on fait relire à deux fois le millésime de ce budget, il s'agit bien du budget 2012 et certaines considérations ressemblent à des considérations que l'on était habitué à lire les années précédentes.

Par exemple, dans ces instructions pour la préparation du budget, la Municipalité a

arrêté les principes suivants: «Report des dépenses qui ne sont pas forcément indispensables». Mais on espère bien que l'on va reporter ces dépenses qui ne sont pas forcément indispensables!

Et M. Mark, à titre personnel, espère même que l'on puisse les supprimer, ces dépenses qui ne sont pas forcément indispensables, au vu de ce qu'il se passe dans le privé, au vu des efforts que doivent faire les nombreuses entreprises de l'arc lémanique. On voit de plus en plus souvent des annonces assez catastrophiques actuellement par rapport à la situation qui est entraîné de se développer dans le monde privé.

Il aimerait, que dans le domaine public, mais cela est une considération tout à fait personnelle, l'on soit aussi très soucieux des dépenses afin de ne pas s'endetter inutilement et utiliser à bon escient les fonds que l'on a à disposition pour les investissements et pour le développement économique futur de notre ville.

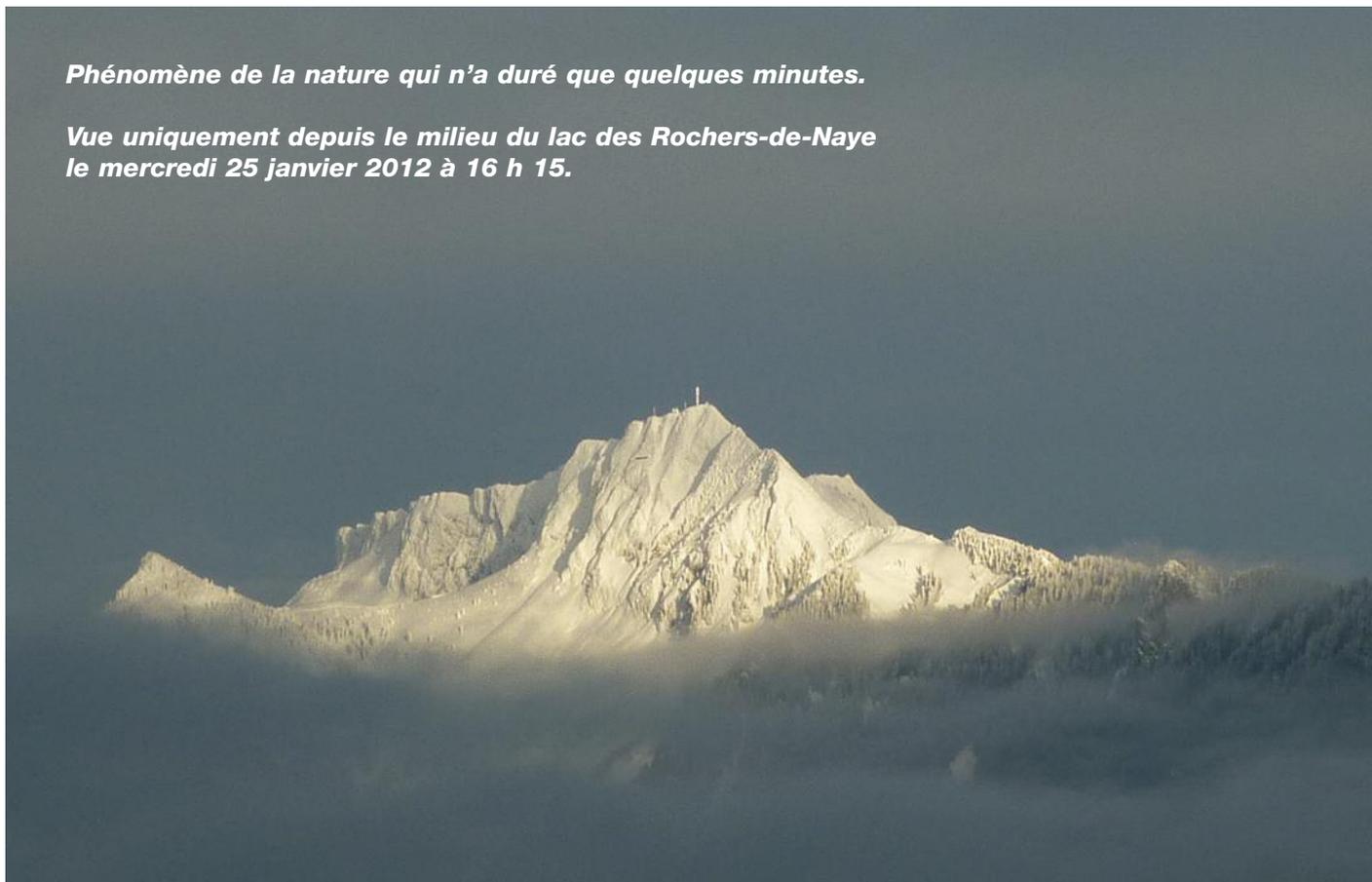
Donc, dans tous les cas, et c'est aussi une considération personnelle, il espère bien que la Commission des finances puisse réduire cette perte de Fr. 4'300'000.- le plus possible.

La discussion continue.

M. Daniel Manzini déclare que comme l'a relevé M. le Municipal Pierre Rochat la Cofin a déjà commencé à travailler. M. Rochat a parlé de pragmatisme et de responsabilité, et c'est vrai qu'au niveau pragmatique on pourra mettre en place ce budget, pour la raison que les finances de la commune de Montreux sont encore saines. Il est vrai que l'on vit encore sur le «coussin de «nos bons morts», avec les 50 millions et les 20 millions qui sont tombés.

***Phénomène de la nature qui n'a duré que quelques minutes.***

***Vue uniquement depuis le milieu du lac des Rochers-de-Naye le mercredi 25 janvier 2012 à 16 h 15.***



# Clin d'



**Unique en Suisse!**  
 Bonus maximum  
 garanti à vie sur votre  
 assurance voiture

Agences à:  
 Vevey - Montreux  
 François Junod, Agent général  
[www.vaudoise.ch](http://www.vaudoise.ch)



## ◉ DILEM NEWS ◉

Nouvelles collections... ...nouveaux prix!

**FASHION WINTER 3.0**

**DILEM City**

de 29.- à 129.- la paire

Muller Optique SA depuis 1919 votre opticien sur la Riviera  
 Montreux, Grand Rue 2, 021 963 38 23  
 Villeneuve, Grand Rue 12, 021968 31 30  
 Bex, Rue Centrale 27, 024 463 43 43 [mulleroptique.ch](http://mulleroptique.ch)

## nousska

investissement sa



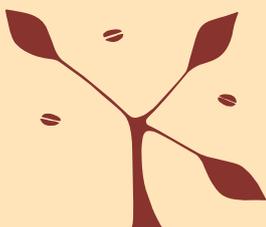
- Efficiency in Real Estate Development
- Contributor to Real Estate Funds
- High Definition Development
- Creative Investment Solutions
- Selective and Innovative Value for Investors



Nousska Investissement SA | p.a. Avenue du Casino 42 | 1820 Montreux (Switzerland) | +41 21 965 29 23 | info@nousska.ch

VENTE LOCATION RÉPARATIONS SKIS VÉLOS

ALTMANN ERIC CYCLOSPORTS ALPES 64 MONTREUX 021 963 59 09



**Lino's Coffee**  
 Suisse

**Très grand choix de cafés Wifi gratuit**  
 Petit-déjeuner - Sandwiches - Salades  
 Glaces artisanales - Frappés  
 Aussi à l'emporter - Le vrai café italien  
**[www.linoscffee.com](http://www.linoscffee.com)**

Lino's Coffee Avenue du Casino 32, Montreux 021 963 25 68  
 Lino's Coffee Avenue des Alpes 45, Montreux 021 961 26 80



Même chose au niveau du pragmatisme ce budget est un copié/collé de celui de l'an passé. Néanmoins on pourrait imaginer un peu plus de courage et de prise de décision et il reviendra sur ceci tout à l'heure.

Au niveau de la responsabilité M. Manzini trouve quand même que c'est un des budgets qui est le plus déséquilibré que l'on a eu ces dernières années. Il est vrai qu'au niveau de la responsabilité, si l'on va dans le futur, on peut quand même se poser la question et se demander si l'on peut continuer à vivre avec un budget aussi déficitaire et avec une marge d'autofinancement aussi faible.

M. Manzini jouerait plutôt l'inquiet ce soir. Inquiet parce qu'il y a l'environnement économique, M. Rochat l'a relevé aussi ce soir, on entend parler de Kudelski, de Bobst, peut-être de Nestlé prochainement, de Merck Serono, des grosses entreprises qui sont dans la région.

Un déficit certainement aussi pour le tourisme, qui est important pour notre région. Il est vrai que l'on a aujourd'hui un budget qui est structurellement déficitaire, on n'arrive pas à équilibrer ce budget.

Et la peur de M. Manzini vient du fait que demain on aura un budget qui sera conjoncturellement déficitaire. Donc on va ajouter deux éléments, la conjoncture qui va effectivement peut-être baisser et structurellement on est dans une situation où les choix ne sont pas encore faits. On est au début de la législation, on aurait pu peut-être imaginer quelques choix déjà pour ce premier budget, ils ne sont pas faits, c'est un copié/collé.

Ensuite, en ce qui concerne la politique des investissements, plus on va investir, c'est vrai, c'est bien, on a peut-être encore les moyens, mais cela veut dire que l'on va augmenter dans le budget les intérêts passifs, on va diminuer les intérêts de produits, et naturellement on va augmenter les amortissements. Donc, à son avis, ce sera encore plus difficile d'avoir un budget qui sera effectivement positif avec ces trois éléments que l'on va rajouter.

C'est inquiétant peut-être aussi parce qu'au niveau de l'entretien du patrimoine, pour ceux qui ont regardé ce budget de manière attentive, on entretient pratiquement plus le patrimoine ou alors c'est vraiment le minimum vital. Et ces dix dernières années on avait vécu cette même période où l'on n'entretenait pas le patrimoine et heureusement, grâce à des montants qui sont revenus, on a pu relancer cela par ces préavis d'entretien du patrimoine.

Et là, M. Manzini croit que l'on est dans une situation où l'on s'engage gentiment à ne plus pouvoir entretenir le patrimoine. Il pense aux recettes qui sont peut-être aussi un peu surévaluées, lorsque la Municipalité parle effectivement de l'évolution positive des recettes des impôts, il a un peu l'impression que l'on risque d'avoir plutôt une évolution négative des recettes des impôts.

Pour conclure il revient sur le dernier document reçu, c'est-à-dire le communiqué de presse. Dans la dernière phrase de ce communiqué de presse, il est dit: «Mais des choix devront être faits, passant par des renoncements à certaines tâches qualifiées de moins prioritaires», c'est peut-être ce que voulait évoquer M. Mark, «par une réévaluation de certaines subventions et des recettes».

Si M. Manzini comprend bien, on a un budget déficitaire, on a de forts investissements, comment réévaluer les recettes, il faut donc augmenter les impôts. Donc il pense que quand M. Rochat a dit tout à l'heure: «Il faudra passer par une hausse des... intérêts» effectivement des intérêts passifs, M. Manzini a eu peur qu'il dise: «... par une hausse des impôts», alors qu'il semble à M. Manzini que pendant la campagne électorale ce n'était pas tout à fait le cas. La discussion continue.

M. Olivier Blanc déclare que dans les grandes lignes il rejoint M. Daniel Manzini. On remarque d'abord que la marge d'autofinancement est très faible, soit Fr. 700'000.-, mais il est vrai que pour des raisons techniques, les résultats des comptes sont en général meilleurs que les résultats budgétés.

On ne pourra pas à terme continuer sur cette voie. Il faudra, si on ne veut pas voir la situation financière de la commune se dégrader, faire des économies et augmenter les recettes.

La commune de Montreux peut sans doute se permettre sans dommage, une fois ou l'autre, des résultats négatifs, mais ce ne peut être une politique à long terme.

La discussion continue.

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Chers collègues,

MM. Rochat et Mark, vous avez mentionné de nombreux éléments que je désire citer – je m'en excuse d'ailleurs auprès du Conseil – entre autre, mon introduction. Mais cela démontre que nous pouvons être sur la même longueur d'ondes sans se concerter.

Le groupe UDC tient à saluer le travail de l'Exécutif et de son administration dans un moment de transition, puisque c'est le premier budget non seulement de ce nouvel exécutif mais également du service financier qui a un nouveau responsable à sa tête.

Pour le budget 2011, la Municipalité résumait le budget en 3 mots: optimisme, prestations et rigueur. Pour 2012, le budget est également résumé en 3 mots: pragmatique, réaliste et responsable, des signes politiques clairs et assumés.

- Pragmatique entre autre car certaines charges sont partagées avec d'autres communes, apparemment certaines subventions seraient dégressives;
- réaliste entre autre car il se situe au plus proche de la réalité et de ses besoins nécessaires et
- responsable entre autre car tous les services, sur la demande de la Municipalité, ont fait en sorte de n'inscrire que les dépenses indispensables au bon fonctionnement de la Commune.

Mais il est vrai également qu'une constante se dégage ces dernières années, le niveau d'incertitudes liées aux perspectives économiques.

En résumé et les détails seront analysés durant ce mois de novembre :

- L'ensemble des subventions passe de 14,5 millions à 17,6 millions.
- Le budget d'investissement reste stable et nous restons convaincus qu'il est nécessaire d'avoir une politique d'investissement à moyen voire long terme.
- Il y a une augmentation des charges de 4,4% et des recettes de 4,5% avec une marge d'autofinancement légèrement positive et de cela nous nous en réjouissons car l'année passée elle était négative.

Nous resterons toutefois très vigilants à l'augmentation du personnel, toujours d'avis que certaines ressources se cachent encore dans des services où les responsabilités versus les tâches pourraient être mieux analysées et organisées. Idem pour les aides et subventions liées à des contrats de prestations.

Le groupe UDC a pris note que la loi vaudoise sur la police coordonnée devrait permettre d'avoir des chiffres légèrement favorables l'année prochaine pour notre Commune.

Nous en profitons pour réitérer notre position: nous préférons une sécurité accrue que des chiffres favorables et nous espérons qu'avec les montants que nous versons, nous allons un jour en voir les effets positifs sur notre commune.

Malheureusement, les événements de cette année indiquent plutôt une dégradation de la sécurité qu'une diminution des incivilités et de la violence, voire même des cambriolages.

En conclusion, nous nous réjouissons d'approfondir ces chiffres lors des prochaines séances de la COFIN, et nous serons attentifs effectivement aux dépenses, pour voir si nous ne pouvons pas économiser où il y a lieu d'être.

Je vous remercie.

La discussion continue.

M. Emmanuel Gétaz donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Montreux Libre a pris connaissance avec circonspection du budget 2012 de la commune, très fortement déficitaire.

Nous constatons que la majorité de droite de la Municipalité n'est pas parvenue à faire mieux que la précédente Municipalité, bien au contraire.

Ce budget représente en effet une prise de risque supplémentaire, puisque l'estimation des rentrées fiscales a été clairement poussée à la hausse.



**D. Bottarel**  
**Agence Immobilière SA**

ADMINISTRATION DE PPE • GÉRANCE • LOCATION • VENTE

Rue du Bourg 37 • CH-1816 Chailly-Montreux  
Tél. 021 964 20 30 • Fax 021 964 20 31 • info@bottarel.ch

On se souvient des interventions de l'actuel Municipal des finances, lorsqu'il siégeait dans ce conseil, demandant des coupes linéaires dans les budgets pour parvenir à l'équilibre. Une proposition que nous avons combattue, tant elle paraissait inappropriée. On constate aujourd'hui que le projet de budget n'applique heureusement pas cette mesure, mais que la Municipalité n'en a pas trouvé d'autres permettant de parvenir à l'équilibre. En tout état une baisse d'impôt paraît désormais complètement hors de propos.

Montreux Libre constate par ailleurs que la marge d'autofinancement est désormais quasi nulle. C'est une situation problématique, qui ne peut pas perdurer.

En commission des finances, nous poserons donc un certain nombre de questions, afin de comprendre dans quelle mesure ce budget pourrait être rééquilibré, au moins dans une certaine mesure.

Je vous remercie de votre attention». La discussion continue.

M. Stéphane Barbey donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je précise d'emblée que j'interviens en mon nom personnel, mais aussi en tant qu'ancien membre de la commission des finances.

Comme vous le savez sans doute, budget vient de bouquette, qui signifie en ancien français petite bourse.

Assez curieusement, le budget se définit pour une commune comme étant l'état des dépenses et des recettes publiques prévues pour un an ou pour un exercice, mais pour un particulier ou des particuliers un programme généralement annuel, de recettes et de dépenses probables, exprimé en termes monétaires, établi par et/ou pour une personne, un groupe d'individus ou une entreprise, afin de réaliser un équilibre financier.

C'est là que je veux en venir: ce n'est pas parce que le budget proposé est le budget d'une commune, de notre commune, qu'il doit être déficitaire, d'autant moins que la situation économique générale est particulièrement mauvaise.

Tous ceux qui écoutent la radio, regardent la télévision, lisent les journaux ont dû prendre connaissance de la litanie des suppressions d'emplois annoncées par les entreprises suisses.

Novartis, entreprise bénéficiaire, va fermer son site de Nyon, Bobst annonce la suppression de 420 emplois pour assurer sa survie, Kudelski licencie, UBS, après une perte

record de plus de 2 milliards de francs suisses, licencie également, le Crédit Suisse biffe 1500 postes de travail, CFF cargo, Suisse Métal, Philip Morris, Alpiq (ancien EOS), Roche, Jet aviation, et j'en passe, idem.

Cette situation est due à un désordre financier très important lié aux dettes de la plupart des états européens, dont la Grèce, qui a une dette abyssale, et les Etats-Unis d'Amérique au bord de la faillite, tant en ce qui concerne l'Etat fédéral que les états membres de l'Union; à cela s'ajoute les ravages de la spéculation à très grande échelle de plus en plus sans contrepartie, conduisant des établissements bancaires, y compris des établissements suisses, à des bilans déséquilibrés.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, personne aujourd'hui ne peut prédire ce que le système financier mondial, monde dans lequel Montreux se trouve aussi, va devenir ces prochains mois; néanmoins, ainsi que l'a dit Mme Merkel, un retour à la normale et un redressement prendra du temps, qu'elle estime à 10 ans.

Notre commune a la chance extraordinaire d'avoir des comptes équilibrés: l'avantage de cette situation est de garantir à l'organe délibérant et à sa Municipalité une pleine liberté économique dans le cadre des lois applicables.

Ne gâchons pas cette liberté en se mettant sous le joug des dettes; les difficultés financières impliquent une restriction de sa liberté par l'allocation d'une partie des ressources en paiement des intérêts et des instructions des prêteurs.

Notre commune a déjà vécu une situation semblable dans la douleur et il convient de ne pas recommencer.

L'objectif doit être, pour le budget, l'équilibre des comptes, afin de démontrer la volonté de la commune de conserver sa liberté de manœuvre.

Il existe des possibilités afin d'atteindre ce but: il n'est qu'à regarder le préavis concernant Montreux Vevey Tourisme qui prévoit une augmentation de la subvention de Montreux de 14% ce qui est exagéré; d'autres possibilités existent si l'on en a la volonté et si l'on veut bien se donner la peine de les trouver.

En conclusion, je prie les membres de la commission des finances, avec l'assistance et le soutien de la Municipalité, de prendre les dispositions nécessaires et d'effectuer les corrections réalistes afin de présenter un budget équilibré.

Je vous remercie».

La discussion continue.

M. Michel Zulauf aimerait juste émettre une remarque personnelle en tant que membre supporter et animateur de l'ancienne majorité roser/verte, et remercier la Municipalité pour le constat qu'elle établit en conclusion de son préavis.

Il lit avec beaucoup de satisfaction que: «Les principes de maîtrise des charges appliquées jusqu'ici, dont elle a la responsabilité directe et la gestion parcimonieuse des liquidités seront maintenues». On en prend acte.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

### 8.3. sur le plafonnement des emprunts et des cautionnements pour la législature 2011-2016 (34/2011) (date de la séance de la Commission des finances: lundi 31 octobre 2011 à 19 h. 00);

Ce préavis est aussi traité par la COFIN.

La discussion est ouverte.

M. Daniel Manzini va refaire l'inquiet une deuxième fois, dans la mesure où l'on regarde le tableau qui est annexé à la dernière page. Il est d'une complexité extrême et il croit que chaque conseiller qui a passé déjà deux ou trois soirs dessus, aura de la peine à s'y retrouver, entre les bruts, les nets et les taux d'endettement, etc. M. Manzini demandera à M. le Municipal Pierre Rochat de bien clarifier ces éléments en commission.

La deuxième chose c'est qu'en définitive les emprunts sont des bombes à retardement. Ce que l'on va emprunter demain ou après demain, sera emprunté certainement à un taux très bas, l'argent est bon marché on aura donc envie d'emprunter.

Mais il faut se rendre compte qu'à un moment donné, si l'on a comme dans le préavis 113 millions, mais que par prudence la Municipalité propose 70 millions, il y aura peut-être dans dix ans de nouveau 100 mil-



## NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

<b>Police</b>	<b>117</b>
<b>Pompiers</b>	<b>118</b>
<b>Ambulance, SMUR</b>	<b>144</b>
<b>Air Glaciers</b>	<b>1415</b>
<b>REGA</b>	<b>1414</b>
<b>Sauvetage du lac</b>	<b>117</b>
<b>Secours routiers</b>	<b>140</b>
<b>La Main Tendue</b>	<b>143</b>
<b>Centre d'information toxicologique</b>	<b>145</b>
<b>SOS-Enfants</b>	
<b>Ligne d'aide aux enfants et aux jeunes</b>	<b>147</b>



**Retour d'hôpital, problème de santé.....**

**Repas chaud à domicile** Fr. 17.50

**7 jours sur 7 — Territet—Veytaux**

**un simple coup de fil: 021 962 44 82**

**[www.les-laurelles.ch](http://www.les-laurelles.ch) - [repasdomicile@les-laurelles.ch](mailto:repasdomicile@les-laurelles.ch)**

**EMS et Résidence Les Laurelles—Collonge 9—1820 Territet**

**VOTRE BIEN-ÊTRE, EN TOUTE SÉCURITÉ.**

lions, peut-être pas 100 millions à 1,2 % mais à 7%. L'Italie, aujourd'hui, c'est à peu près ce qu'elle paie.

M. Manzini croit que les états européens ou les collectivités publiques se rendent compte aujourd'hui que ce que l'on fait maintenant on le paiera peut-être dans 10 ans. Il serait dommage que dans 10 ans, on ne sera certainement plus là, que nos successeurs disent: «Et oui, malheureusement on est en 2020 on paie les années Rochat, Wehrli». Ce serait dommage.

M. le Syndic Laurent Wehrli ne résiste pas à associer M. le Président de la commission des finances aux années qu'il a citées. Il ne va pas faire le débat ici, ce sera donc dans la commission des finances.

Il est évident que l'on doit avoir une prudence comme dans le cadre d'un ménage. Mais on doit aussi conduire une commune avec une notion d'investissements, avec une durée différente et comparaison n'est pas raison, entre la gestion d'un ménage respectivement la gestion d'une commune.

Il faut être attentif à ces éléments. Il faut prendre note aussi de la très forte augmentation des charges liées, et en être aussi conscient. Il s'agira certes de mettre un certain nombre de priorités, mais M. Wehrli rappelle qu'évidemment, et ils en sont très heureux actuellement, que dans les années précédentes, est-ce que c'était celles Cevey, Alt, Salvi et il devrait aussi citer également celles de tous les autres municipaux, et pas simplement des municipaux des finances, ils profitent aujourd'hui du fait que, avec le Conseil communal de ces époques, des décisions d'investissements ont été prises et qui permettent d'avoir aujourd'hui des outils d'infrastructures utiles pour notre commune.

Et l'on doit aussi avoir cet élément en vision dans le cadre de l'analyse, afin qu'en 2020 des gens disent: «Et bien, nous pouvons profiter des infrastructures qui ont été mises en place par nos prédécesseurs».

#### **8.4. relatif au projet de budget pour 2012 du Fonds culturel Riviera (35/2011) (date de la séance de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera: jeudi 3 novembre 2011 à 18 h. 15);**

Ce préavis sera traité par la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

#### **8.5. relatif à la modification du Règlement relatif à la perception de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires dans les communes de Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, Montreux, Saint-Légier, La Tour-de-Peilz, Vevey, Veytaux et Villeneuve (36/2011) (date de la 1ère séance de commission: jeudi 17 novembre 2011 à 20 h. 00).**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence socialiste: M. André Groux

Membres: Mmes Catherine Buchet Bulliard, Susanne Cornaz, Coralie Dumoulin, Irina Gote, MM. Stéphane Barbey, Anthony Huys, Pierre-Yves Nicoulaz, Mathias Och, Cyril Pabst.

### **9. RAPPORT-PREAVIS DE LA MUNICIPALITE:**

#### **9.1. relatif à la subvention 2012-2014 à Montreux-Vevey Tourisme (MVT) (37/2011) (date de la 1ère séance de commission: jeudi 17 novembre 2011 à 20 h. 00).**

La discussion est ouverte.

M. Olivier Blanc déclare que le groupe des Verts est très critique vis-à-vis de cette forte augmentation de la subvention à Montreux-Vevey Tourisme.

On dit que MTV a besoin de fonds pour mettre sur pied de nouvelles mesures, mais on oublie qu'en revanche cet organisme a achevé certains projets comme la réalisation d'un site internet, la mise en place d'un nouveau central téléphonique, le renouvellement du matériel informatique, toutes informations qui figurent dans le préavis, ce qui devraient lui libérer des ressources.

Est-ce vraiment raisonnable, au vu de la situation actuelle des comptes de la commune de Montreux, d'augmenter notre contribution? M. Blanc se permet d'en douter.

La commission suivante examinera ce rapport-préavis:

Présidence PLR: M. Patrick Aubort

Membres: Mme Sophie Desbaillets, MM. Felice Calvo, Julien Chevalley, Florian Chiaradia, Mario Gori, Franco Meichtry, Bernard Schmid, Alexandre Stäger, Michel Zulauf.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

### **10. RAPPORT DE LA MUNICIPALITE:**

#### **10.1. en réponse au postulat de M. José Jorge intitulé: «Pour une prise en charge hors-murs des jeunes "en rupture" sur la Commune de Montreux» et visant à réactiver une démarche de "table ronde" de renforcement du lien social (38/2011) (date de la 1ère séance de commission: lundi 14 novembre 2011 à 19 h. 00);**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Ce rapport est transmis pour étude et rapport à la commission suivante:

Présidence des Verts: M. Aurelio Mastropaolo

Membres: Mmes Sophie Desbaillets, Susanne Lauber Fürst, Sabine Leyvraz, Amiira Neff, MM. Patrick Aubort, Laurent Demartini, Michel Granato, José Jorge, Marcello Maillard.

#### **10.2. relatif au règlement d'utilisation des panneaux électroniques d'information (39/2011) (date de la 1ère séance de commission: lundi 21 novembre 2011 à 19 h. 30).**

La discussion est ouverte.

M. Olivier Blanc est quelque peu étonné de la forme choisie par la Municipalité. Il rappelle que le Conseil communal avait, lors de sa dernière séance, voté un amendement prévoyant que le crédit pour l'installation des panneaux serait octroyé sous réserve de l'acceptation par le Conseil communal d'un règlement d'utilisation des panneaux précisément.

Or, à son sens, le Conseil communal ne peut accepter qu'un règlement de sa compétence. Ici l'on demande simplement au Conseil de prendre acte d'un règlement, c'est-à-dire que l'on considère qu'il est de la compétence de la Municipalité d'édicter ce texte, et qu'elle pourra donc conséquemment librement le modifier par la suite. Ce rapport ne correspond donc pas à ce qu'a demandé le Conseil.

Encore une remarque de détail au sujet de l'article 6 alinéa 5, qui est très court, M. Blanc le cite intégralement: «La langue contractuelle et de correspondance est le français», est-ce utile de le dire, vu que selon la Constitution du canton de Vaud la langue officielle du canton est le français?

En revanche il ne serait pas inutile de préciser que les textes affichés doivent être rédigés aussi en français, parce qu'évidemment rien ne s'oppose à ce que l'on affiche des textes dans plusieurs langues.

La discussion continue.

M. Alexandre Stäger tient à dire qu'il adhère aux remarques de M. Olivier Blanc concernant la forme choisie par la Municipalité.

La discussion continue.

M. Yanick Hess comprend bien les interventions des personnes précédentes, par contre ce serait bien qu'ils viennent à la commission avec d'autres propositions pour voir quelle forme l'on pourrait utiliser.

M. Olivier Blanc ne veut pas allonger, mais c'est très simple il suffit de déposer un préavis et pas un rapport.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Ce rapport est transmis pour étude et rapport à la commission suivante:

Présidence UDC: M. Marcel Jost

Membres: Mme Irina Gote, MM. Christian Bécherraz, Francis Brülhart, Yanick Hess, Yves Laurent Kundert, Pierre-Yves Nicoulaz, Pierre-André Spahn, Alexandre Stäger, Lionel Winkler.

### **11. DEVELOPPEMENT DES MOTIONS ET POSTULATS SUIVANTS:**

M. le Président Grégoire Furrer informe d'abord le Conseil que M. Christophe Privet a demandé à retirer sa motion, il la présentera peut-être à nouveau à une date ultérieure, donc le point 11.3. est supprimé.

# La Page MIV

Montreux Info-Ville



**Millass**  
Mitsubishi

**Votre avantage CHF 8'000.-**

**Millasson Automobiles**  
Garage de la Paix

Rue de la Paix 8, 1820 Montreux  
Tél. 021 963 55 63 Fax 021 963 56 62

www.mitsubishi-motors.ch

## Pajero Super Jubilé

**Bonus 8'000.-**  
**Jubilé<sup>®</sup> Leasing 3.35%**



**Génial:**  
Super Select 4WD, 4 modes d'entraînement, 3.2 DID, 200 ch/441 Nm, charge tractable jusqu'à 3.5 t

	<b>3-Door</b>	<b>5-Door</b>	
Pajero Super Jubilé Jubilé <sup>®</sup> CashBonus*	47'999.- 8'000.-	50'999.- 7'000.-	
<b>Jubilé<sup>®</sup> BEST OFFER</b>	<b>39'999.-</b>	<b>43'999.-</b>	

\*Promotion Jubilé<sup>®</sup> validité jusqu'à 30.6.2012. Prix nets CHF incl. 8% TVA et Jubilé<sup>®</sup> CashBonus. Leasing 3.35% avec CashBonus réduit. Consommation normalisée 3-Door: 7.8 L, CO<sub>2</sub> 207 g/km, cat. C. Emissions CO<sub>2</sub> moyenne de tous les véhicules neufs en Suisse: 159 g/km.

Génial à tout point de vue.



VENDREDI 24 FÉVRIER, 20H

## GRAND DÎNER BAL MASQUÉ

FR. 59.-

CLUB BARRIÈRE

FR. 49.-

MENU, BOISSONS,  
MASQUE ET FR. 2.-  
JETONS INCLUS



Casino Barrière  
Montreux

Réservation 021 962 83 83  
www.casinodemontreux.ch

## Le Palais Oriental

Restaurant (Saveurs d'Iran, Liban, Maroc) • Salle de banquet  
Veranda • Galerie d'Art • Caviar d'Iran  
1820 Montreux • Tél. 021 963 12 71 • www.palaisoriental.ch

## Au service de l'environnement

TOUS TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'HYGIENE PUBLIQUE

### KUNZLI FRERES S.A.

Z.I. D, En Pré-Neuf 1844 VILLENEUVE  
Tél.: 021 967 20 30

Général-Guisan 34 1180 ROLLE  
Tél.: 021 825 34 34

Internet : www.kunzli.ch E-mail : info@kunzli.ch



Vidange / Curage / Débouchage 24h/24h  
Tél. vert pour vos commandes: 0800 107 000

assur **futura** services

Pierre-Alain Dupasquier  
Consultant

Tél. +41 (0)21 963 16 83  
Fax +41 (0)21 963 16 50  
Portable +41 (0)79 210 53 48  
info@assurfutura.ch



b-swiss solutionsVisuelles

digital signage  
solutions dynamiques pour écrans  
signalétique - communication  
information - promotion - interactivité

b-swiss S.à.r.l.  
Rue des Tuilières 1 - 1196 Gland

Contact:  
Philippe Viquerat - 079 212 84 55  
philippeviquerat@b-swiss.com



FISCALITÉ / DÉCLARATION D'IMPÔT / COMPTABILITÉ  
DÉCOMPTE TVA / CONSEILS DE GESTION  
ET D'ORGANISATION

### Plus de 18 ans d'expérience

Roger Antoniadis, exploite cette Fiduciaire depuis le  
1<sup>er</sup> janvier 1993. Faites confiance à son expérience

FIDUCIAIRE ANTONIADIS SÀRL  
Av. des Alpes 36 - CP 219  
1814 La Tour-de-Peilz

Tél. 021 961 11 46

E-mail: info@fiduciaire-antoniadis.ch  
www.fiduciaire-antoniadis.ch

**11.1. de M. Emmanuel Gétaz**  
**«Etablissons un inventaire des surfaces, disponibles et potentielles, pouvant accueillir des panneaux solaires en vue de produire plus d'énergie issue du soleil sur le territoire communal»;**

M. Emmanuel Gétaz donne lecture de son postulat:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Par ce postulat, je souhaite proposer à la Municipalité d'établir un inventaire des surfaces, disponibles et potentielles, pouvant accueillir des panneaux solaires, de production thermique ou photovoltaïque, sur le territoire communal.

Cet inventaire en deux volets, dont je laisse la Municipalité définir pour chacun d'eux le caractère plus ou moins exhaustif, devrait permettre d'avoir une vue d'ensemble des surfaces qui pourraient être utilisées, individuellement ou de manière groupée, pour l'installation des panneaux solaires.

Je suggère, dans un premier temps, de limiter cet inventaire aux bâtiments et terrains propriété de la commune, en laissant le soin à la Municipalité et ses services de voir dans quelle mesure la recherche pourrait éventuellement englober d'autres surfaces, telles que grands terrains privés ou ensembles privés construits ou à construire, voire même bâtiments et terrains individuels plus petits.

Mais il va de soi qu'un inventaire qui viserait à une trop grande exhaustivité prendrait probablement trop de temps et de ressources.

Grâce à cet inventaire, notre délégué à l'énergie, mais aussi les habitants de Montreux, pourraient analyser dans un deuxième temps quel potentiel de production énergétique

solaire pourrait être mis en place à une large échelle.

L'inventaire aurait l'avantage de donner une vision d'ensemble qui manque lorsque l'on fait une analyse au cas par cas.

Ayant réalisé la transformation de la production énergétique de ma maison, j'ai constaté à quel point les informations et compétences pour mettre en œuvre un tel projet sont encore dispersées et parfois difficiles à obtenir.

Notamment, il est très difficile au niveau individuel de connaître le potentiel environnant de production énergétique solaire. Or, par exemple, un bâtiment peut parfaitement bénéficier d'un apport énergétique provenant d'une installation de production thermique située dans un périmètre pas trop éloigné.

Une telle approche me paraît avoir un caractère utile, qui apporterait une dynamique intéressante à notre politique environnementale et dans l'optique de notre label Cité de l'Énergie.

Elle serait probablement aussi un bon outil de réflexion pour les privés, pour les raisons mentionnées ci-dessus.

Je demande que mon postulat soit transmis à une commission pour étude et rapport.

Je vous remercie de votre attention».

Ce postulat sera transmis à une commission lors de notre prochaine séance.

**11.2. de M. Alexandre Stæger «Puer, puerum, pueri, puero ou la déclinaison du concept «Puero» mis au point par la Division prévention de la criminalité de la police cantonale est-elle digne d'intérêt dans nos contrées de la Riviera?»;**

M. Alexandre Staeger donne lecture de son postulat:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le concept Puero a été mis en place en 2008 par la division prévention de la criminalité de la Police cantonale. Il s'agit d'un modèle de prise en charge de la problématique de la petite délinquance et des incivilités juvéniles. Le concept Puero peut se subdiviser en deux volets. L'un avant la commission d'un acte délictueux, l'autre après.

Le premier consiste à faire travailler en réseau les municipalités des communes concernées, regroupées autour d'un établissement scolaire et de son directeur, dans le but de trouver ensemble des solutions communes à la délinquance ainsi qu'aux incivilités juvéniles. Concrètement, le réseau:

- aborde tous les problèmes liés à la délinquance et aux incivilités juvéniles
- cible et analyse les lieux de rencontre à problèmes
- étudie et met en place des solutions avec l'aide de spécialistes (Coordinatrice des travailleurs sociaux de proximité, spécialiste du coaching des parents, animation jeunesse...)
- partage avec des responsables opérationnels de la gendarmerie et de la police de sûreté, les différentes possibilités d'actions pénales.

Il bénéficie en outre du concours de la Division prévention de la criminalité pour animer des conférences destinées aux parents et mettre en place tout concept de prévention.

Je précise que le texte de mon postulat s'inspire, dans une très large mesure, d'une bro-

**Maîtrises Fédérales**



**B. SCHNIDER SA**

**Ferblanterie**  
**Couverture**  
**Étanchéité**  
**Façades Ventilées**

Z.I. La Foge C  
 Case postale 51  
 1816 Chailly s/Montreux

info@bschnider.com  
 www.bschnider.com

021 963 30 97  
 021 963 44 93

**MONIQUE TOUZEAU**  
**TOUZEAU**

...AUSSI POUR VOTRE  
 AMEUBLEMENT ET DÉCORATION



ARTS DE LA TABLE - DÉCORATION - LISTES DE MARIAGE  
 28, AVENUE DU CASINO · MONTREUX · 021 966 30 10  
 WWW.TOUZEAU.COM

**VOTRE PARTENAIRE  
 DANS L'ENTRETIEN  
 DE VOS BATIMENTS**

**H O P P**

**FACILITY SERVICES**

021 691 33 66  
[www.hopp.ch](http://www.hopp.ch)  
 info@hopp.ch

chure de la Police cantonale vaudoise intitulée: «Délinquance et incivilités juvéniles – Concept de prévention et de résolution des problèmes: Travail en réseau Puero et conciliations extrajudiciaires».

En somme, cette mise en réseau est une concrétisation de la devise selon laquelle la sécurité est l'affaire de tous.

Le second volet (après la commission de l'infraction) me semble encore plus intéressant que le premier, qui va déjà de soi.

Il est admis que la rapidité de la sanction est un élément important pour l'effet préventif de cette dernière. Cela dit, force est de constater aujourd'hui que le délai entre la dénonciation et la sanction est souvent trop long. Et encore, quand sanction il y a! L'on déplore aussi le pas ou le peu de réactions immédiates et coordonnées de l'environnement adulte du mineur. Je me base sur une présentation de MM. Roy et Gaudard qui sont respectivement Préfet d'Orbe et Chef de la division prévention de la criminalité de la Police cantonale.

C'est pourquoi le concept Puero encourage, lorsque c'est la Commune qui est lésée par un acte relevant de la délinquance juvénile, le recours à des procédures de conciliations extrajudiciaires. Ces procédures permettent de mener une action de prévention et d'éducation, par les autorités communales, auprès d'un mineur qui a commis des incivilités et/ou des délits se poursuivant sur plainte.

Il s'agit d'un accord privé entre les membres de la Municipalité représentant la commune lésée et l'auteur d'un dommage (parents et mineur), en vue d'obtenir une réparation en nature (travaux au service de la population) et éventuellement un dédommagement financier.

Ce concept ne s'applique que pour des délits poursuivis sur plainte (dommages à la propriété et insultes entre autres).

Si la commune ne connaît pas l'auteur, elle peut déposer plainte dans un premier temps puis négocier le retrait de la plainte à condition que le jeune auteur exécute des travaux au service de la population.

Si elle connaît l'auteur, elle peut convenir rapidement avec les parents d'un tel arrangement et ne pas déposer plainte. Elle va cependant se réserver le droit de déposer plainte si le travail exigé n'a pas été accompli ou a été mal fait.

Un contrat est signé par le jeune auteur, un représentant légal et le représentant de la commune. Les autorités communales envoient ensuite un double de la conciliation à la Brigade mineurs et mœurs (BMM) de la police de sûreté vaudoise à des fins de suivi administratif.

Les avantages sont:

- la rapidité de l'action
- il s'agit d'une excellente mesure éducative
- cela permet un contact direct des autorités communales avec l'auteur et ses parents
- cela renforce le maillage civique
- diminue les problèmes locaux
- allège le travail de la justice en particulier celui du Tribunal des mineurs
- permet d'avoir la possibilité de se faire rembourser des frais.

Les inconvénients sont:

- la difficulté à mener la négociation, on peut éventuellement s'appuyer sur l'aide de la Police cantonale
- cela nécessite le suivi du jeune par un adulte
- et cela occasionne évidemment des charges supplémentaires pour la commune.

Puero a déjà été appliqué avec succès à Gland, Blonay et Arzier-le Muids.

L'objet de mon postulat est simple. Il demande à la Municipalité un rapport sur la possibilité d'une application de l'un et/ou l'autre volet du concept Puero à Montreux. L'on constate en effet que les communes où Puero a été appliqué avec succès ne sont pas d'une taille comparable à celle de Montreux.

Je demande à ce que le présent postulat soit transmis à une commission pour étude et rapport et vous remercie de votre attention ». Ce postulat sera transmis à une commission lors de notre prochaine séance.

### 11.3. motion de M. Christophe Privet «Montreux, propre en ordre!»;

M. Christophe Privet a demandé à retirer sa motion, il la présentera peut-être à nouveau à une date ultérieure, donc le point 11.3. est supprimé.

### 11.4. postulat de M. Bernard Gret pour la levée de l'interdiction du trafic des véhicules sur la route de Chessy.

M. Bernard Gret donne lecture de son postulat:

«Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs,

Depuis février 2007, la route forestière de Chessy est interdite à la circulation depuis la Planiaz.

L'alpage de Chessy et son sommet le plus proche, Le Mollard, est une zone très prisée des Montreusiens.

Ils y viennent en famille pour s'y promener et, grâce à la route forestière, ils peuvent y amener les aînés. La myrtille y est abondante et la vue magnifique. Pour faciliter l'accès et le parking, la Municipalité y a organisé une place revêtue il y a de cela une vingtaine d'années.

La rénovation du télésiège de Jaman avait conduit une plus large réflexion qui proposait plusieurs télésièges. Dans le cadre de ces études, l'opposition formulée par Pro Natura s'appuyant sur la présence de Tétrasy lyre à Jaman a pu être levée par une compensation, notamment en interdisant la circulation sur la route forestière de Chessy, à l'exception de celle destinée aux activités agricoles et sylvicoles.

Il s'est avéré en finalité que l'unique télésiège de Jaman a été rénové sur son tracé actuel. Le concept d'ensemble du développement des télésièges à Jaman, surdimensionné, a été abandonné.

Dès lors, les dispositions compensatoires demandées par Pro Natura auraient dû

être également abandonnées, s'agissant en finalité de la rénovation d'un télésiège et non d'un développement de constructions nouvelles.

Compte tenu de l'aspect impopulaire de la fermeture de la route de Chessy – beaucoup de Montreusiens s'étonnent et regrettent cette disposition - je demande à la Municipalité de procéder aux démarches visant à rouvrir cette route au trafic véhiculaire.

Ce qui est bon pour la nature est bon pour l'homme. Aussi, dans ce cadre, la Municipalité pourra proposer toute solution utile qui permettra l'épanouissement du Tétrasy lyre, mais qui ne nuise pas aux activités chères aux Montreusiens.

Ainsi, je demande, par le présent postulat, que la Municipalité conduise et propose une solution à ce problème et procède à la réouverture de la route forestière de Chessy au trafic motorisé.

Mesdames et messieurs, Monsieur le président, je vous demande de bien vouloir prendre en considération ce postulat, et de le renvoyer à une commission pour étude et rapport lors de notre prochain conseil. Merci ». Ce postulat sera transmis à une commission lors de notre prochaine séance.

## 12. DEVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET REPONSES DE LA MUNICIPALITE

### 12.1. interpellation de M. Franco Meichtry au sujet de la ferme Rue du Port à Clarens

M. Franco Meichtry donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Certains d'entre nous, au sein de ce Conseil, auront sûrement remarqué que la toiture de la Ferme de Clarens, constituée de tuiles plates anciennes, ont été déposées, mises en benches et évacuées.

Sans trop m'avancer, cette opération a été nécessaire, tenant compte du poids de ce genre de couverture, environ cent kilogrammes au mètre carré, reposant sur une charpente fort ancienne dont certaines parties sont pourries. En cas de transformation ou autres, de toutes les façons, cette toiture est appelée à être démontée et évacuée.

Ces travaux ont mis en évidence un risque important au niveau de l'avant toit donnant sur la rue du Port, ce dernier est supporté par des pointelles en bois et câblé. En pensant bien faire, cet étayage augmente le risque pour les passants, à la première neige, c'est l'avant toit et les pointelles qui vont tomber sur le domaine public.

La réglementation existe pour ce genre de cas, l'inspecteur des chantiers doit les faire appliquer.

Mes questions à la Municipalité:

- Est-elle au courant de ces travaux d'urgence, qui l'en a informée?

- Une fermeture de ce chantier, à l'aide d'une palissade sur la rue du Port, a-t-elle été envisagée?

Merci».

M. le Municipal Christian Neukomm remercie M. Franco Meichtry de son interpellation. Il y répond comme suit:

La Municipalité est au courant et elle a été informée par elle-même puisque ces travaux ont été ordonnés par substitution sur cette ferme, en ce qui concerne l'enlèvement des tuiles, parce que le poids est par trop excédentaire et la venue de l'hiver ferait prendre trop de risque par rapport à un affaissement de la toiture.

En ce qui concerne la problématique de l'apenti, c'est un problème sur lequel l'on a agit. On a mandaté un ingénieur et des spécialistes de charpente qui ont produit un rapport que l'on a reçu hier, et sur lequel on va se baser pour prendre toutes les précautions d'usage nécessaires afin de sécuriser le domaine public.

M. le Municipal Christian Neukomm espère ainsi avoir répondu à cette interpellation.

M. Franco Meichtry remercie la Municipalité de sa réponse.

## 12.2. interpellation de M. Christian Gagnat intitulée: «Peut-on améliorer la fluidité du trafic sur la Grand'Rue?»

M. Christian Gagnat donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Pour la période du Montreux Jazz Festival, la signalisation lumineuse se situant au carrefour Grand'Rue et Avenue des Alpes (En face du 2M2C) avait été modifiée de manière à favoriser la circulation en direction de Vevey, d'où un temps limité pour l'accès à l'avenue des Alpes en venant de Vevey. Cette situation est toujours la même (trois minutes d'attente), ce qui provoque aux heures de pointe un bouchon lorsque les voitures voulant bifurquer sur l'avenue des Alpes sont bloquées dès le Royal Piazza!

Pour continuer sur la Grand'Rue à la hauteur de la sortie du parking du marché, un giratoire est né. De là le feu lumineux précédant ledit giratoire «aidant» les piétons à franchir la rue, ralentit fortement la circulation en direction de Territet. Le feu lumineux au départ je pense, était prévu pour faciliter la circulation des bus et l'accès au parking du marché. Depuis la nouvelle disposition des places de parc en épi la circulation des bus est souvent entravée vu la dimension de certains véhicules. Pour couronner le tout un autre feu se situant après le giratoire en face de l'arrêt de bus du parking du marché, ralentit encore une fois la fluidité du trafic.

Questions:

- 1) A-t-on la possibilité de modifier le temps d'attente pour le premier cas (carrefour Grand'Rue avenue des Alpes)?
- 2) Serait-il possible d'envisager la suppression pure et simple de ces feux, vu l'inexistence d'autres feux sur toute la longueur de la Grand'Rue aux différents passages piétons?

Je vous remercie Monsieur le Président, Mesdames Messieurs, de m'avoir prêté toute votre attention».

M. le Municipal Caleb Walther, en préambule, tient à rappeler que les systèmes de feux sont en général, dans l'idéal, coordonnés et sont également utilisés pour gérer l'entrée du trafic à Montreux afin d'assurer normalement une meilleure fluidité au centre ville.

En réponse à la première question c'est non, car actuellement le problème c'est que lorsque on a voulu réactiver le système dans ses réglages habituels, donc hors Festival de Jazz, la société Siemens a constaté que les capteurs au sol étaient détériorés. Cela nécessite des travaux qui sont d'ores et déjà planifiés par le service des travaux, donc actuellement le problème c'est que les voitures qui arrivent ne sont plus complètement captées, à cause des déformations de la chaussée les câbles se sont coupés.

Mais la Municipalité ayant constaté ce problème a déjà entrepris de le corriger.

En réponse à la deuxième question, M. Walther rappelle tout d'abord que le rond point qui a été créé, l'a été dans le cadre du chantier juste à côté de l'entrée du Marché couvert.

Evidemment, maintenant, on peut envisager de revoir la structure des feux. Il a été demandé à la police d'évaluer l'impact de ce giratoire sur la circulation et une des mesures c'est de supprimer en tout cas un des deux feux, mais on reviendra avec des propositions.

M. Christian Gagnat remercie la Municipalité de ses réponses.

## 12.3. interpellation de M. Marcel Jost intitulée: «Peut-on rendre le Parc Donner aux enfants?»

M. Marcel Jost donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il y a quelques années, j'ai approché le conseiller communal Bernard Gret pour lui demander d'intervenir en faveur de la restitution du Parc Donner aux enfants. Il lui a été répondu que ce serait chose faite au terme des travaux de la Rue du Pont aux Planches.

Or, aujourd'hui, alors que lesdits sont terminés, le Parc Donner est toujours squatté par les automobiles et ceci en accord avec les dirigeants de la commune.

Pour mémoire, je vous rappelle que cette surface a été léguée à la commune uniquement pour la joie des enfants. Est-ce encore le cas à ce jour, alors que quelques dizaines de voitures y stationnent? J'ai envie de vous dire, comme l'aurait dit le capitaine Haddock: "donner de Brest" mais qu'attendez-vous pour le rendre?

Certes, vous me direz qu'il y a un projet pour un parc automobile souterrain à cet endroit et que nous devons attendre pour prendre la décision demandée par mon interpellation.

Attendre, attendre et encore attendre. Le parc souterrain ne sera pas fait dans les deux

ou trois ans années à venir. Après il y aura des travaux de fouilles à l'avenue des Planches, ensuite à l'avenue des Amandiers pour le téléphone, puis viendra le tour de la Rue Carlo-Boller pour les égouts et encore et encore et encore.

Dix années seront passées et le Parc Donner sera toujours occupé par les automobiles. Alors ce soir je veux vous faire restituer ce parc aux enfants, ce qui était le souhait de Monsieur Donner lors de sa donation.

Questions:

- 1) Pensez-vous restituer l'entier de ce parc pour les loisirs de nos enfants, ceci le plus rapidement possible, soit d'ici à la fin de l'année?
- 2) Si non à la première question, merci de nous convaincre par une argumentation adéquate, soit une argumentation plus forte que le testament d'un disparu!

Merci pour votre écoute et merci pour votre réponse».

M. le Municipal Alain Feissli remercie l'interpellateur qui lui permet de rappeler non pas de l'histoire ancienne, mais simplement lors de sa séance du 15 juin dernier le Conseil communal a adopté, à la quasi unanimité, le préavis 14/2011 et a donc octroyé à la Municipalité un crédit d'étude de Fr. 483'000.- afin de permettre la création d'un parking en ouvrage sur ce site de Donner ainsi que, et c'est l'objet de l'interpellation, le réaménagement du Parc Donner pour le rendre naturellement aux loisirs, à la jeunesse et aux enfants de Montreux.

Ceci étant, en réponse à la question no 1, la Municipalité ne peut donc que confirmer que cet espace sera rendu à l'agrément et aux loisirs.

Quant à la réponse à la question no 2, la Municipalité peut confirmer également que le calendrier prévu dans le préavis 14/2011 est à ce jour pleinement respecté.

M. Marcel Jost remercie la Municipalité pour ses réponses.

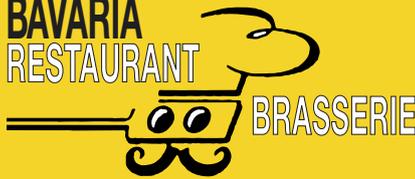
## 12.4. interpellation de M. Michel Bongard au sujet des dangers naturels et des espaces à réserver aux cours d'eau du territoire communal.

M. Michel Bongard donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En Suisse, les corrections historiques des fleuves et rivières ont contribué à l'essor économique de régions entières. Les épisodes de crues intervenus au cours des dernières décennies ont toutefois montré qu'une protection absolue contre les dommages que peuvent causer les cours d'eau est illusoire. Il faut plutôt parvenir à une utilisation durable du territoire, qui tienne compte des dangers naturels existants et ménage suffisamment d'espace aux cours d'eau pour qu'ils puissent remplir leurs multiples fonctions.

La nouvelle Loi fédérale sur les eaux (LEaux), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011, stipule

**BAVARIA RESTAURANT**  
  
**BRASSERIE**

Ses spécialités de saison  
 Mets de brasserie - Cuisine soignée  
 Spécialités de bières allemandes  
**ANDECHS en pression**

Av. du Casino 27 - 1820 Montreux  
 Tél. 021 963 25 45

A côté de la Tour d'Ivoire  
 Fermeture: lundi

Relais & Châteaux Victoria  
 Clion, sur Montreux



Vous accueille avec une cuisine raffinée dans son restaurant.

A partir du 28 janvier 2012, venez découvrir et déguster nos saveurs italiennes.

HÔTEL VICTORIA RELAIS & CHÂTEAUX  
 1823 GLION/MONTREUX  
 Tél. +41 21 962 82 82 - Fax +41 21 962 82 92  
 info@victoria-glion.ch - www.victoria-glion.ch



HÔTEL-RESTAURANT DE L'AIGLE  
 RÔTISSERIE «CAFÉ DE PARIS»

**Les Poissons du lac et d'ailleurs**

Famille TURRIAN  
 Grand-Rue 48 - 1844 VILLENEUVE (VD)  
 Tél. 021 960 10 04 - Fax 021 960 10 03  
 Fermeture: mardi et mercredi  
 www.delaigle.ch

**RESTAURANT PIZZERIA**  
 Salle banquets ou conférences pour 60 personnes



**RIALTO**

Côte de bœuf à la braise  
 Filet de bœuf sur ardoise - Entrecôte sur ardoise  
 Fondue Bourguignonne ou Chinoise  
 Gambas

Chez Ricardo et Albina  
 Av. Mayor-Vautier 2  
 Tél. 021 964 32 02

1815 Clarens-Montreux  
 N°tél 079 601 98 86

Fermé le lundi  
 Grillades au feu de bois  
 Pizzas au choix à l'emporter

tralala hotel



Rue du Temple 2  
 1820 Montreux  
 Switzerland

reservation@tralalahotel.com  
 +41 (0) 21 - 963 49 73  
 www.tralalahotel.ch

“Unique!  
 Hôtel de charme & atmosphère musicale.”

**"il Brigantino"**  
 Restaurant Pizzeria  
 de la Couronne



**Spécialités italiennes**  
 Pizzas à l'emporter

**Salle pour banquet de 25 à 70 personnes.**

Av. des Alpes 102 - 1820 Montreux  
 Tél. 021 963 35 28  
 www.ilbrigantino.ch

**HOTEL de Chailly**  
 (Ex-Gourmet-Hôtel Ermitage à Château-d'Oex)



Fabio Piazza, directeur et Alexandre Dessienne, chef de cuisine, confiseur-pâtissier

Cuisine du terroir avec produits frais de saison

**A midi, pour nos clients pressés, 3 assiettes à choix (dont 1 poisson frais)**

Excellent rapport prix-qualité  
 Salles de séminaires et banquets  
 Membre WIR 100%

Hôtel de Chailly Sàrl  
 Françoise et Fabio Piazza - 1816 Chailly-Montreux  
 Tél. 021 964 21 51 - Fax 021 964 11 83  
 Email hoteldechailly@bluewin.ch  
 www.hoteldechailly-montreux.ch

Café-Restaurant **GUILDE** Restaurants  
 Guide suisse des Restaurateurs-Cuisiniers



**du Basset**

(En face du Port de Clarens)  
 Spécialités au gré des saisons  
 Toujours nos fameux filets de perches  
 Assiette du jour

Sentier des Borgognes 2A  
 CLARENS: 021 964 82 44  
 Fermé dimanche et lundi

**fumoir DE CHAILLY**

La différence?... L'excellence

Dégustez notre saumon d'Ecosse préparé et fumé par nos soins à notre fumoir et... toutes nos autres spécialités!...

**Nouveau! Dès le mois de mars**  
 Terrine de feras fraîche à l'ail des ours

Fumoir de Chailly - Olivier Hoppe  
 Chemin de la Rottaz 4, 1816 Chailly-Montreux  
 Téléphone et fax: +41 (0)21 964 41 40  
 www.fumoirdechailly.ch

**Le MUSEUM RESTAURANT**



AU COEUR DE LA V  
 VENEZ DECOUVRIR NOS  
 AU FILET DE BOEUF &  
 OUVERT TOUTE

LE CAVEAU DU MUSEUM - MONTREUX  
 RUE DE LA MONTREUX  
 1820 MONTREUX

WWW.MUSEUM-MONTREUX.CH  
 RESTAURANT@MUSEUM-MC  
 TEL. +41 21 964 11 83

que tous les cours d'eau doivent être dotés d'un espace suffisant, de part et d'autre. En outre, en matière de protection contre les dangers naturels, les risques d'inondation en l'occurrence, la Loi fédérale sur l'aménagement des cours d'eau (LACE), beaucoup plus ancienne, oblige aussi les cantons à définir des espaces cours d'eau. Rares sont parmi nous ceux qui connaissent cette notion d'espace cours d'eau très certainement.

Celle-ci stipule qu'il faut prendre des mesures passives, c'est-à-dire d'aménagement du territoire, avant d'envisager de canaliser les rivières et les ruisseaux présentant des risques de crues.

Lorsque les rivières traversent une zone bâtie, il n'est pas exigé que les constructions existantes soient supprimées. Si elles sont menacées, il faut prendre des mesures de protection. A Montreux, de telles mesures ont été prises et d'autres sont encore prévues sur la Baye de Clarens, en aval du pont de l'autoroute à Chailly.

Par contre plus en amont, où il n'y a pas encore de construction à proximité de la rivière, il s'agit de respecter la loi sur les eaux et celle sur l'aménagement des cours d'eau. Il est nécessaire de prendre les devants pour éviter d'implanter de nouvelles constructions dans l'espace à réserver à la rivière.

Sinon, il faudra entreprendre de coûteux travaux de protection. Le ruisseau de Brent et celui de la Maladaire traversent des zones qui ne sont pas encore construites mais qui, tant

selon le nouveau que l'ancien PGA, sont constructibles.

Ces lois protégeant les cours d'eau doivent être prises en compte dans la révision du Plan général d'affectation communal. Dans sa communication du 15 avril 2011 relative au PGA, la Municipalité a fait état de la nécessité d'intégrer les cartes de dangers naturels à la procédure de révision.

Les cartes de dangers permettront, entre autres, de définir les espaces à réserver aux cours d'eau sur le territoire communal. Par

exemple, le projet d'aménagement de terrains de football à la Sausaz risque de poser des problèmes. L'espace laissé au ruisseau de la Maladaire paraît d'ores et déjà insuffisant en cas de crue.

Je pose à la Municipalité les questions suivantes:

- L'article 77 LATC, qui autorise la Municipalité à refuser d'octroyer des permis de construire pendant la période de révision du PGA, est-il applicable lorsque des nouvelles constructions projetées sont

## Gastronomie

**CAFÉ-RESTAURANT DU PORT**



**Cuisine traditionnelle au gré des saisons**  
**Spécialités de poissons**

23, rue d'Italie - 1800 Vevey  
Tél. 021 921 20 50  
www.cafeduport.ch

**Caveau des vigneron**



**"Chez Gloria"**  
**Spécialités suisses**  
*Les meilleures fondues de la Riviera Vaudoise*

**Menu du jour: 3 plats - Fr. 18.-**

Rue industrielle 30 bis - 1820 Montreux  
Tél. 021 963 25 70 - Fax 021 963 13 35  
www.caveaudevigneron.ch

Valable du 7 au 28.02.12  
**NOS ACTIONS DE FÉVRIER**

**AMSTEIN BOISSONS SHOPPING**

Encore plus d'actions à notre magasin...

 <p><b>WITTEKOP</b> Bière blanche belge <b>Fr. 1.25</b> 33cl À l'achat de 24 btles = 1 T-Shirt Wittekop offert</p>	 <p><b>WARSTEINER PREM.VERUM</b> Bière blonde allemande <b>Fr. 1.50</b> 50cl</p>	 <p><b>COCA-COLA</b> <b>Fr. 9.90</b> 6x150cl</p>	 <p><b>JUS GRANINI</b> 8 sortes <b>Fr. 1.95</b> 100cl Orange, Or, Mangue, Or, Sanguine, Ananas, Pêche, Pink-Grapefruit, Cocktail de Fruits, Tomate.</p>
---	---	---	--

Ouverture: lu-ve 08h00 - 12h00 13h30 - 18h30 sa 09h00 - 16h00  
Z.I. La Veyre, - 1806 St-Légier s/Vevey - 021 926 86 04 - www.amstein.ch  
Prix TTC Prix et conditions sous réserve de modifications. Dans la limite de stocks disponibles

**alibi Lounge Bar**

Ambiance lo  
Menus du j  
Mets à la ca  
Carte de fic

**Alibi Lc** www.alibi-r  
Rue du restaurant @:  
1820 M Tél. +41

**RESTAURANT PIZZERIA**  
*Spécialités italiennes*

**LA GONDOLA**  
Terrasse au bord du Lac - Pizza au feu de bois  
*Chez Sabine et Annibale*



Dégustation de pâtes fraîches  
Nos grillades  
Grillades de poissons  
Spaghetti aux fruits de mer  
Moules marinières

**JEUDI-VENDREDI-SAMEDI:**  
**Spécialités de poissons**  
**Dorades en papillotes**

**PIZZA AU FOUR À BOIS (AUSSI À L'EMPORTER)**

Fermé le mercredi - Grand'Rue 89  
1844 Villeneuve - Tél. 021 960 31 36

situées à faible distance de cours d'eau? Le cas échéant, l'a-t-elle déjà fait pour de tels cas?

- Où en sont les études des cartes de dangers naturels et quand seront-elles achevées?
- Une fois établies, ces cartes de dangers seront-elles portées à la connaissance du Conseil et de la population?
- La Municipalité prévoit-elle de demander au Canton de désigner les espaces cours d'eau afin qu'elle puisse définir les zones qui devraient être soustraites des zones à bâtir?

Je remercie d'avance la Municipalité de ses réponses et je souhaite qu'elles soient fournies au Conseil par écrit.

M. le Municipal Christian Neukomm déclare que, comme M. Michel Bongard le souhaite, la Municipalité répondra par écrit à ces différentes questions.

### 12.5. interpellation de M. Christian Bécherraz sur le projet Trait-Planches

M. Christian Bécherraz donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le projet Trait-Planches ayant démarré, je m'interpelle sur divers aspects du projet. Dans le préavis 4/2009, il est mentionné que conformément à l'article 22 RPPA, la Municipalité a requis un quota de logements à loyers abaissés correspondant à une part d'environ 20% des surfaces produites.

Il apparaît dans une présentation du projet que 6 bâtiments seront construits mais un seul de ces bâtiments aura des appartements à louer sans modifications si ce sont des appartements à loyer modéré.

Dans la convention signée avec le promoteur le 29 juin 2009 à l'article 2.2, il est précisé que les logements feront l'objet d'un accord complémentaire qui en définira la forme juridique, fondé sur la loi sur le logement.

Sur le plan partiel d'affectation, la commission à l'article 7 a émis un amendement, accepté avec une abstention par le Conseil du 2 septembre 2009, c'est d'ajouter au 2ème paragraphe «une structure d'accueil de l'enfance doit être planifiée dans ces 15% dévolus à des activités», cette obligation peut être levée par la Municipalité si une solution peut être trouvée ailleurs.

Les Autorités nous ont informés que des discussions avec les promoteurs de la Place de la Paix laissaient entrevoir de bonnes possibilités.

Je pose les questions suivantes à la Municipalité:

1. L'accord complémentaire défini dans l'article 2.2 de la convention a-t-il été défini et signé, et qu'elles en sont les dispositions?
2. Le bâtiment prévu pour la location est-il dévolu à des loyers modérés, ou d'autres dispositions ont-elles été prises en accord avec la Municipalité?

3. Pour une garderie une décision a-t-elle été prise avec les promoteurs de la Place de la Paix ou Trait-Planches?

Merci de votre réponse écrite».

Mme la Municipale Jacqueline Pellet va répondre directement puisqu'elle a les éléments d'information pour M. Bécherraz.

La Municipalité remercie M. l'interpellateur de ses questions qui lui permettent de donner quelques éléments d'information sur le déroulement de ce projet dont le Plan Directeur localisé (le PDL) et le Plan Partiel d'Affectation (PPA) ont été adoptés par votre Conseil en avril 2009.

L'article 22 du Règlement du PPA précise qu'un «quota de logements subventionnés sera déterminé d'entente avec la Municipalité et il fera l'objet d'une convention (...)

Dès lors, en réponse à la 1ère question :

La Municipalité peut répondre par l'affirmative en précisant qu'il ne s'agit pas d'un accord «complémentaire» mais d'un accord tout court, puisque le point 2.2 fait partie intégrante de ladite convention. Celle-ci a donc bel et bien été signée le 29 juin 2009 entre la Municipalité et les promoteurs MCR (Managing Corporate Real Estate).

Au point II. 1 de cette convention, il est précisé que «MCR s'engage envers la commune à aménager dans le périmètre du nouveau plan partiel d'affectation des logements subventionnés/à loyer abordable, d'une surface de 20% au moins des surfaces brutes de plancher de logements du Plan partiel d'affectation».

La convention signée attribue donc 20% de la part de surface de plancher brute affectée aux logements, pour des logements subventionnés/à loyers modérés.

Les dispositions sont les suivantes: en ce qui concerne Trait-Planches la surface dévolue aux logements est de 14'450 m<sup>2</sup>. Cela signifie que le 20%, soit 2'890 m<sup>2</sup> sont affectés à des loyers subventionnés/modérés dans le périmètre du PPA, particulièrement dans le bâtiment destiné à la location.

Les démarches entre le canton (via le SELT – service de l'économie du logement et du tourisme), la Commune, par la Municipalité et les promoteurs, ces démarches donc sont bien engagées.

Le SELT doit maintenant examiner la conception des logements, le coût et le financement, dans le respect du nouveau Règlement RCOLLM dont il a été par ailleurs question ce soir puisque les modifications de la part communale ont été acceptées. Il s'agira, pour la deuxième fois sur la commune, de l'application de l'aide à la pierre linéaire.

Sur la base de l'accord du SELT à la dernière requête du promoteur, un préavis sera présenté au Conseil communal pour l'acceptation de l'abaissement des loyers des logements subventionnés de 10% par la Commune et 10% par le canton.

Avec ces éléments, la Municipalité répond à la deuxième question de M. l'interpellateur: le bâtiment destiné à la location est-il dévolu à

des loyers modérés ou d'autres dispositions ont-elles été prises en accord avec la Municipalité?

Le bâtiment prévu pour la location est donc bien dévolu à des loyers subventionnés à loyers modérés.

En ce qui concerne la troisième demande relative à la **concrétisation d'une garderie**, celle-ci est actuellement en négociation avec les responsables du projet de la Place de la Paix et des informations seront fournies lorsqu'elles auront abouti, mais elles sont bien avancées.

M. Christian Bécherraz remercie la Municipalité pour ces réponses, mais il aimerait les recevoir par écrit. Mme Jacqueline Pellet répond qu'elles figureront dans le procès-verbal.

### 12.6. interpellation de M. Michel Zulauf sur les projets et réalisations destinés à marquer le 50<sup>ème</sup> anniversaire de la fusion en Montreux des Communes du Châtelard et des Planches.

M. Michel Zulauf donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Il y a environ trois ans, une majorité de hasard, au sein de notre Conseil, constituée des plus belles ambitions montreusiennes, a rejeté un préavis municipal demandant à notre autorité les crédits nécessaires à assurer le financement de diverses actions prévues dans le cadre des commémorations du cinquantième anniversaire de notre Commune.

A moins de deux mois de l'entrée dans l'année 2012, je me permets de poser à la Municipalité les questions suivantes:

1. Quels sont les événements et manifestations en prévision desquels nous pouvons nous réjouir au cours de l'an prochain?
2. A défaut de divertir ou d'intéresser les édiles, la Municipalité envisage-t-elle d'organiser une manifestation populaire en laquelle le plus grand nombre d'entre nous pourraient se reconnaître?

Je vous remercie d'avance, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, des réponses que vous pourrez apporter à cette interpellation».

M. le Syndic Laurent Wehrli remercie M. Michel Zulauf pour son interpellation, qui rappelle le contexte dans lequel les éléments avaient été présentés au Conseil et qui n'ont pas pu se faire. Ils n'ont pu être repris qu'à partir du 1er juillet de cette année dans l'idée de la nouvelle Municipalité de néanmoins trouver un certain nombre de solutions pour faire la Fête à la Fête, s'il peut s'exprimer ainsi. En tout cas d'avoir des occasions de marquer l'année 2012, année du 50ème anniversaire de notre Commune, fondée comme chacun le sait, au 1<sup>er</sup> janvier 1962.

En réponse aux deux questions, tout en précisant que les éléments ne sont pas encore complètement arrêtés, on sait pertinemment que c'est dans moins de deux mois que l'an-

née 2012 commence. On sait bien évidemment qu'il y a un certain nombre de choses que l'on ne peut plus faire car maintenant il est trop tard, et l'on doit prendre tout cela en considération.

Mais ce qu'il peut répondre à ce stade et sous les réserves d'usage, dans le fait que ce sont des décisions pas complètement arrêtées, ce sont les éléments suivants:

Réponse à la question une: La Municipalité planche actuellement sur deux manifestations à organiser l'année prochaine. L'une en septembre qui se veut populaire et en liaison avec les différentes sociétés tant culturelles que sportives et autres de notre Commune, à commencer bien entendu par nos sociétés de villages.

L'idée générale du concept qui est prévu aujourd'hui, mais il faut prendre cela comme une volonté d'expliquer sans que cela soit encore des décisions totalement arrêtées, mais qui ont déjà été un peu discutées avec certaines associations, c'est que du vendredi soir au dimanche après-midi, sous le Marché couvert et ses environs, l'on puisse avoir une scène qui permette la production d'un certain nombre de manifestations culturelles de tous ordres et de tous âges.

D'avoir dans les environs du Marché couvert, entre la place et l'espace Rouvenaz, la présence notamment d'associations sportives, en utilisant aussi certainement la place de l'Eurovision pour avoir un espace relativement plat pour quelques petits matchs de démonstration ou de présentation de certains sports. Donc d'avoir vraiment un lieu qui se vaudra populaire, à la disposition des associations pour se présenter avec la volonté de mettre en avant notre scène artistique notamment, en s'appuyant bien entendu sur les associations allant du NED au Septembre Musical, ainsi qu'avec d'autres partenariats.

C'est également l'idée, mais elle reste encore pour l'instant sous forme d'idée, c'est d'avoir un grand cortège mettant en avant nos différents villages, nos différentes associations.

Il ne les a pas encore citées mais il ne les a pas oubliées, ce sont les associations étrangères et les communautés étrangères de notre Commune qui tant au niveau de la gastronomie qu'au niveau de la culture, par leur présence dans le cortège, pourraient avoir une forte place et on s'en réjouirait.

Deuxième moment, plus politico-historique ou politico-scientifique, qui est pour l'instant envisagé au courant du mois de novembre et qui serait une journée sur les fusions. Comme il vient de le dire, cela ne serait pas forcément populaire et ouvert à tout le monde, à part bien entendu à ceux qui s'intéressent à cette question, mais qui se voudrait plutôt une occasion de permettre, à l'exemple de Montreux, de présenter ou de rappeler l'exemple de Montreux, d'évoquer d'ores et déjà des pistes, par exemple de proximité, à savoir les réflexions sur la fusion de la Riviera, mais aussi des exemples de ce qui se fait évidemment dans le canton de Fribourg, puisque cela a été longtemps un exemple, mais aussi dans le canton de Vaud au gré de fusion comme par exemple Bourg-en-Lavaux ou d'autres problématiques que l'on peut trouver similaires. Cela permettrait ainsi à un certain nombre de scientifiques et d'élus de s'exprimer et d'échanger sur cette thématique de la fusion.

Voilà les éléments que M. le Syndic Laurent Wehrli pouvait donner, en l'état, à M. l'interpellateur. Il y a, ces prochains jours, le séminaire de la Municipalité et l'on va arrêter un certain nombre de dates et un certain nombre de principes complémentaires à ce qu'il vient d'évoquer, afin de pouvoir déterminer ensuite les besoins financiers.

Besoins financiers qui se traduiront certainement par un préavis qui sera présenté au Conseil ou, en tout cas, de devoir agir rapidement, notamment en fixant les dates, afin que les différents partenaires, notamment les associations montreuusiennes, en vue d'un tel élan, puissent participer et travailler ensemble.

Evidemment on sait que c'est beaucoup moins que ce qui était prévu dans le préavis 2008, mais un certain nombre des projets qui étaient prévus dans ce préavis, qui d'ailleurs avait été refusé et en cela on respecte parfaitement la décision du Conseil communal, un certain nombre de ces projets nécessitent justement trois ans pour être réalisés ou plus de temps que l'on en a actuellement en vue de 2012.

Mais l'on ne veut pas laisser l'année 2012 sans marquer, par un certain nombre d'événements tels que M. Laurent Wehrli vient de les évoquer, le fait de ce cinquantenaire et il croit que c'est relativement important et c'est ce que pense la Municipalité, de pouvoir le

marquer en associant le plus grand nombre possible, que cela soit de la commune par des moments populaires, mais que cela soit aussi de l'extérieur de la commune par des moments plus politico-scientifiques.

M. le Syndic Laurent Wehrli croit qu'en cela il a également répondu à la deuxième question, du moins il l'espère.

## 12.7. interpellation de M. Olivier Blanc sur le financement des déchets

M. Olivier Blanc donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Actuellement notre commune finance entièrement la collecte et l'élimination des déchets urbains par l'impôt.

Il ressort clairement d'un arrêt du Tribunal fédéral du 4 juillet 2011, rendu dans une affaire concernant une commune vaudoise, qu'une telle pratique est contraire au droit fédéral, plus précisément à la loi sur la protection de l'environnement.

Le Tribunal fédéral précise encore qu'une taxe forfaitaire n'est pas acceptable, je cite: «En réalité, pour être conforme à la lettre et au but de l'art. 32a de la loi sur la protection de



**PALAIS L'ALCAZAR** *La Gastronomie*  
Montreux *La Fête Le Rêve*

**Un cadre de rêve pour vos repas de mariage ou d'anniversaire, soirée de société, de fin d'année, congrès, séminaires jusqu'à 300 personnes. Avec animation ou spectacle si souhaité. Un lieu idéal pour productions artistiques Scène équipée, loges, etc...**

Renseignements: Bureau Dad Régné 29, Rue de Bourg – 1003 Lausanne  
Tél. 021 320 73 56 – Fax 021 320 90 96 – [www.alcazar-montreux.ch](http://www.alcazar-montreux.ch)

# Artisans

## cad'or JOAILLERIE

Gianni Calderone

Rue du Théâtre 10  
CH-1820 Montreux  
C.P. 358

Tél. 021 96 53 145  
Fax 021 96 53 146  
www.cad-or.com  
info@cad-or.com



## ARRELAGES RIVIERA SA

Rue du Centre 2 - 1820 Montreux  
Tél. 021 963 05 12 - Fax 021 963 75 85

Gian Franco La Rosa  
1816 Chailly / Montreux  
Portable 079 301 02 28

Borko Rnjakovic  
1815 Clarens  
Natel 079 301 17 65

E-mail: carrel.riviera@bluewin.ch

D.D. Café  
LAVAZZA  
ESPRESSO POINT

VOUS BUVEZ  
3 CAFÉS  
PAR JOUR ?



D.D. Café vous prête  
Gratuitement cette  
machine à café.

D.D. Café Sàrl  
Rue Aimé-Steinlen 5  
1800 Vevey  
Tél. 021 921 33 21

www.lavazza-ddcafe.ch



Renseignez-VOUS !

# J

- PLÂTRERIE
- PEINTURE
- PAPIERS PEINTS

# F

## asero SÀRL

Avenue du Midi 2 - 1820 MONTREUX  
Tél/Fax 021 964 69 03 - Natel 079 447 28 02

## TechLine A Clarens Informatique

info@techline.ch - www.techline.ch

\*\*\* 021 964 83 07 \*\*\*

Votre informatique vous fait  
tourner la tête ? Contactez-nous !

- Installation
- Vente matériel
- Dépannage

# dk

## DUMAS-KESSLER CHAUFFAGE SA

Installations  
Chauffage  
Sanitaire  
Energie renouvelable

Chemin de La Rottaz 3  
1816 Chailly/Montreux  
Tél. +41 21 964 17 67  
Fax +41 21 964 17 82  
info@dkc-chauffage.ch



## VITRERIE M. PAGÈS SÀRL

24h/24

Case postale 44  
1816 Chailly  
Atelier - Z.I. «La Foge»  
Tél. 021 964 83 87  
Fax 021 964 13 46

MIROITERIE

Remplacement de vitrine Remasticage  
Pose de survitrage Rayonnage  
Vitrage isolant Miroir

TOUS TRAVAUX DE VITRERIE

## TECHNI PEINTURE SA

Ezio Lamacchia

Plâtrerie - Peinture

Papiers peints

Rénovation façades

Rue Rouvenettaz 4 - 1820 Montreux  
Tél. 021 963 66 52 - Fax 021 963 66 52  
Natel 079 301 03 66

## Organisation de collations lors des cérémonies d'ensevelissement

Salles à proximité des églises,  
collation, boissons,  
service et nettoyage.

Nous déchargeons les familles  
en deuil, pour tous les budgets.

A votre disposition sans engagement,  
référéncé sur le site

Hommages.ch/collations

079 226 16 32

# Garages

## NICOLA PNEUS

Montage • Equilibrage  
Géométrie • Amortisseurs  
Echappements • Accessoires

Nicola Iamartino

Rte des Colondalles 18 - 1820 Montreux  
Tél. 021 963 13 14 - Fax 021 963 13 13

## Millass

Millasson Automobiles • Garage de la Paix • 1820 Montreux  
Tél. 021 963 55 63 • Fax 021 963 56 62

Votre concessionnaire  
sur la Riviera

Génial à tout point de vue.



En ville c'est facile avec mon  
KYMCO Like 125 4T  
dès 3'190.- avec Top-Case



VÉLOS - MOTOS MICHEL DOUSSE

Rue de l'Eglise-Catholique 7  
1820 Montreux - Tél. 021 963 24 35

l'environnement, la taxe doit, d'une part, être fonction du type et de la quantité des déchets produits et, d'autre part, avoir un effet incitatif (...).

On peut donc en déduire que, en pratique, seule une taxe au sac ou au poids est admissible.

Je pose donc à la Municipalité la question suivante:

- Quelles sont les mesures qu'elle envisage de prendre en vue d'appliquer correctement le droit fédéral?

Je vous remercie de votre attention et remercie la Municipalité de ses réponses».

M. le Municipal Caleb Walther remercie l'interpellateur de sa question, ce qui permettra de présenter un peu la situation actuelle sur cette question, du côté de la Municipalité de Montreux.

Il rappelle que cet arrêté du Tribunal fédéral n'est pas encore complètement clair pour certains notamment. On a entendu parler de ces 30%, est-ce qu'ils existent, à quoi on peut utiliser ces 30% qui pourraient être financés par l'impôt, ces questions-là ne sont pas encore au clair.

Maintenant, ce que l'on entend faire au niveau de la commune de Montreux, c'est effectivement d'appliquer le règlement, on n'a pas le choix.

Mais comment le faire? On va le faire idéalement au niveau de la région. Donc ce que peut

déjà annoncer M. Caleb Walther, c'est qu'avec M. Marcel Lacroix, Chef de service de la voirie, ils ont décidé de prendre la présidence de Gédériviera, qui est donc l'association qui traite de ces questions au niveau de la région. C'est chose faite depuis le début du mois.

Et l'objectif, c'est avec les autres communes, d'avoir une idée claire de ce qui est réglementaire et de ce qu'il ne l'est pas. De voir les libertés que l'on peut avoir au niveau des règlements communaux et ensuite de proposer également un règlement au niveau de la région.

Après on ne sait pas si on arrivera à avoir, au niveau des communes, toujours un même règlement, mais l'ambition maintenant est d'appliquer ce principe de pollueur-payeur dans les meilleurs délais. Il reste bien des questions en suspens et comme l'on veut avancer au niveau de la région, cela va prendre forcément un peu plus de temps. Si chaque commune de la région a son propre règlement on ne va pas pouvoir s'en sortir.

Donc, oui on avance sur cette question. Mais pour avoir plus d'informations, M. Caleb Walther a prévu, et la Municipalité avec lui, d'informer le Conseil de l'évolution aussi régulièrement que possible. Des informations plus précises seront communiquées le moment venu, mais en l'état voilà ce qu'il pouvait dire.

#### 12.8. interpellation de M. Pierre-Yves Nicoulaz intitulée «Dégradation naturelle et choix de la finition de la terrasse à la Rue du Pont»

M. Pierre-Yves Nicoulaz donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres de la Municipalité, Chers collègues,

Il y a quelque temps, nous avons eu le plaisir de voir la Rue du Pont transformée et renouvelée et ainsi d'y voir apparaître une terrasse.

Cette «passerelle» remplit pleinement ses buts principaux qui, pour rappel, sont de favoriser la rencontre entre les habitants, profiter d'une vue exceptionnelle sur la ville de Montreux, le lac Léman et les montagnes de Savoie, ainsi que la mise en place de scène musicale lors de manifestations.

Malheureusement, après seulement deux années d'exploitation j'ai pu constater une nette dégradation de cette plate-forme, sûrement due aux changements climatiques et aux intempéries.

En effet, le bois utilisé pour la structure de cette terrasse ne répond pas bien aux changements de saison, il se contracte, se dilate et ne réagit pas convenablement à l'humidité. Cette construction, relativement neuve nécessite donc des réparations régulières.

De plus, les bancs installés sur cette terrasse devraient être vernis correctement ou peints puisqu'ils sont réalisés dans un bois sujet à beaucoup d'échardes. Je m'interroge et pose les questions suivantes:

- 1) Le choix des matériaux utilisés pour la réalisation de cet ouvrage a-t-il été bien réfléchi?



L'AVIRON: Un sport complet Un sport d'équipe Un état d'esprit Un sport pour toi!

## COURS D'INITIATION D'AVIRON

En été comme en hiver,  
tu glisses sur l'eau grâce à ta propre force!  
Alors si tu es motivé(e) et plein(e) d'énergie,  
n'hésites pas, viens essayer ce magnifique sport!

Club Nautique Montreux,  
Port du Basset à Clarens  
Tu sais nager? Tu as entre 11 et 17ans?  
Tu aimes le lac? Alors prends contact au:  
027 746 33 60 - 078 865 93 94 - jerome.morel@me.com

- 2) La Commune va-t-elle continuer à réparer régulièrement cette terrasse ou prendre des mesures plus importantes?
- 3) Ne serait-il pas plus judicieux de peindre ces bancs avant que le problème d'éclats de bois ne devienne plus important?

Je vous remercie de votre écoute».

M. le Municipal Christian Neukomm remercie l'interpellateur de ses questions et il y répond comme suit:

Les réparations provisoires ont été effectuées afin de stabiliser les quelques lattes qui effectivement sont en très mauvais état et qui auraient tendance à se déformer. En l'occurrence c'est une déformation qui arrive avec ce bois qui est adapté, c'est du mélèze, raison pour laquelle il a été décidé de fixer ces lattes avec des plaques en métal, étant entendu qu'au premier semestre 2012, il va être procédé à des réparations et le cas échéant à des fraisages pour remettre cette plate-forme dans un état qui soit concevable avec une pratique et effectivement éviter des accidents.

Naturellement qu'au-delà de la réparation, s'il devait s'avérer que l'on doive changer quelques lattes cela sera évidemment fait, et la peinture sera également appliquée sur ces bois.

Mais on peut être rassuré, ces bois ont été choisis en parfaite connaissance de cause et c'est en principe du bois qui est sensé tenir dans ces conditions atmosphériques.

M. le Municipal Christian Neukomm espère ainsi avoir répondu cette interpellation.

M. Pierre-Yves Nicoulaz remercie la Municipalité de ses réponses.

### 13. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. Michedl Zulauf aimerait soulever deux points. D'abord il aimerait féliciter et remercier la Municipalité de notre commune pour le soutien financier qu'elle a apporté à la réalisation du spectacle de la Petite Saga de Brent, qui a été un grand succès tout au long de la semaine écoulée.

C'était la reprise d'un spectacle commandité par notre commune en 1986 et qui a été créé par Michel Hostettler et Henri Debluë pour marquer le 500ème anniversaire de la Foire de Brent.

Cela a été une grande réussite et il félicite la Municipalité pour l'initiative prise en collaboration avec l'organisateur de la Foire.

Sur un autre point M. Zulauf aimerait alerter peut-être à la fois la Commission des finances

ou le Bureau du Conseil communal, c'est au sujet des photographies qui sont prises dans cette enceinte par des photographes, tous plus méritant, mais il aimerait bien savoir ce qu'il va en advenir.

On a parlé d'une exposition qui aurait peut-être lieu à la Maison Visinand, ce qui pourrait le réjouir. Il a aussi entendu parler d'un projet, d'une sorte d'album de photos, qui serait créé avec les photos représentant les acteurs de cette salle, et qu'il y aurait éventuellement un crédit de Fr. 30'000.- qui serait consacré à cet ouvrage.

Avec son groupe, M. Zulauf émet les plus vives réserves sur cette initiative. Lorsque l'on a refusé, il y a trois ans, de financer un ambitieux projet de livre sur Montreux et son histoire, il se voit mal actuellement recevoir une espèce de petite brochure avec des photos qui finalement ne ferait pas plaisir à grand monde. Ce sont des choses que l'on oublie très vite.

Il demande donc à M. le Président Grégoire Furrer, avec la Commission des finances et éventuellement avec le Bureau, qu'il éclaire quelque peu le Conseil sur ce point.

M. le Président déclare qu'effectivement le Bureau du Conseil, lors de sa dernière séance, a validé ce projet. Ce projet sera présenté lors du prochain Conseil. Il souhaitait le présenter ce soir, mais on n'était pas encore prêt, mais on le sera pour le 14 décembre. Il ne s'agit pas d'une petite brochure, mais il s'agit d'un livre sur le Conseil communal et ses activités ainsi qu'une exposition.

C'est un partenariat qui a été monté avec la Maison Visinand et ce partenariat fera l'objet d'un livre qui sortira au mois de septembre 2012, lorsque l'on aura fait le dernier Conseil du mois de juin l'année prochaine, et ce livre sera doublé d'une exposition à la Maison Visinand.

M. le Président se propose de le présenter lors du prochain Conseil ainsi que les tenants et aboutissants de ce projet.

M. Patrick Aubort donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je déclare mes intérêts, je suis Président d'honneur du Montreux-Natation. Les Conseillers communaux de la précédente législature se souviennent certainement d'échanges épicés entre la Municipalité et moi-même au sujet d'écoles de natation à la piscine de la Maladaire.

Aujourd'hui, c'est dans un tout autre état d'esprit que je me présente devant vous.

En effet, au nom du club et de ses membres, je viens remercier la Municipalité d'avoir écouté cette association sportive et de lui avoir permis de mettre en place son programme d'enseignement. Jugez plutôt:

- 107 enfants ont fréquenté les cours trimestriels pendant l'année
- 30 enfants ont fréquenté les cours d'une semaine dispensés pendant les vacances de Pâques
- 100 enfants ont fréquenté les cours d'une semaine dispensés pendant les vacances d'été

Soit 237 enfants qui ont profité de s'initier et de se perfectionner à la natation dans nos magnifiques installations sous l'égide du Montreux-Natation.

Même si un faible pourcentage de ces bambins décidera par la suite de rejoindre le club, le Montreux-Natation, en collaboration avec la Municipalité et les Services communaux, peut être fier de l'outil qui a été mis en place et qui répond à une véritable demande.

J'encourage donc tous les acteurs à poursuivre dans cette voie. Et par cette note positive, j'encourage toutes les associations qui ont des projets d'envergure destinés à occuper notre jeunesse en dehors des heures scolaires, à en faire part à la Municipalité ainsi qu'aux délégués concernés. Ils auront, j'en suis certain, une écoute attentive.

Je vous remercie de votre attention».

M. le Président fait part de deux objets. Tout d'abord de bien vouloir envoyer les textes, interpellations, développements des motions et postulats à la secrétaire du Conseil, afin qu'elle gagne du temps lors de la rédaction du procès-verbal.

Il annonce que le prochain Conseil, qui aura lieu le 14 décembre, se déroulera au NED à 18h00 comme il est d'usage. Il demande dans la mesure du possible de ne pas déposer d'interpellation, afin de pouvoir passer un moment convivial à l'issue du Conseil.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance à 22h45.

Extrait du procès-verbal  
de la séance du 9 novembre 2011.  
La version complète du  
procès-verbal peut être obtenue  
au greffe municipal.

**GENDRE & EMONET**  
GÉRANCE FIDUCIAIRE SA

RUE INDUSTRIELLE 26 CASE POSTALE 1217 1820 MONTREUX  
TÉLÉPHONE 021 977 30 50 FAX 021 977 30 27  
[www.gendre-emonet.ch](http://www.gendre-emonet.ch)

**Carrosserie Michel Di Tria**

Rte de la Crottaz 4  
1802 Corseaux

Tél. 021 923 55 11  
Fax 021 923 55 27

[www.carrosserieditria.ch](http://www.carrosserieditria.ch)  
[ditria.michel@bluewin.ch](mailto:ditria.michel@bluewin.ch)

Pour ménager l'environnement dès les premiers tours de roue, un véhicule à gaz naturel/biogaz est la solution idéale !



En plus, vous bénéficiez d'une

**Prime de CHF 1'500.-\***

(CHF 1'000.- gaz naturel/biogaz carburant + CHF 500.- cash)

Renseignements: no gratuit 0800 429 429

**gaz naturel** 

**biogaz**



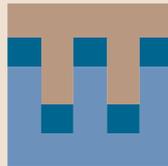
[www.vehiculeagaz.ch](http://www.vehiculeagaz.ch)  
[www.holdigaz.ch](http://www.holdigaz.ch) / [www.cosvegaz.ch](http://www.cosvegaz.ch)

Wider Sàrl Montreux  
Chemin du Pierrier 1  
1815 Clarens

Wider SA Genève  
Rue de Lyon 110  
1203 Genève

Wider SA Morges  
Riond-Bosson 13  
1110 Morges

Tél. + 41 (0) 21 989 22 66  
Fax + 41 (0) 21 989 22 77  
[montreux@wider-sa.ch](mailto:montreux@wider-sa.ch)  
[www.wider-sa.ch](http://www.wider-sa.ch)



**W I D E R**



ébénisterie agencement menuiserie





MONIQUE TOUZEAU  
**TOUZEAU**

*Passionnément*



*Extrêmement*

ARTS DE LA TABLE - DÉCORATION DE LA MAISON - LISTES DE MARIAGE  
28, AVENUE DU CASINO · 1820 MONTREUX · 021 966 30 10  
[WWW.TOUZEAU.COM](http://WWW.TOUZEAU.COM)